

## PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mercredi 24 juin 2026 à 18H30, en salle des fêtes de Damparis, sur la convocation de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Conformément aux articles L.5211-2 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc BACLET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre légal de conseillers : 84  
 Nombre de sièges vacants : 1  
 Nombre de conseillers en exercice : 83  
 Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66  
 Nombre de procurations : 7  
 Nombre de votants : 73  
 Date de la convocation : 18 juin 2026  
 Date de publication : 1<sup>er</sup> juillet 2026

### Conseillers présents

|                             |                          |                       |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| FICHÈRE Jean-Pascal         | MIRAT Maryline           | TOUAMA Fatiha         |
| THEVENIN Hélène             | MUSSOT Jean-Paul         | BOICHUT Elodie        |
| BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire | RYAT Thomas              | JEANNEROD Georges     |
| GUERRIN Bernard             | RAMAUX Ingrid            | FRISA Gaëtan          |
| GAGNOUX Jean-Baptiste       | BERNARDIN Daniel         | PANNAUX Joël          |
| DAUBIGNEY Jean-Michel       | ROBERT Jean-Claude       | OUDOT-LUPO Anna-Maria |
| MEUGIN Olivier              | MELET Joëlle             | GUIBELIN Hervé        |
| SOLDAVINI Grégory           | AUVERNOIS Pascal         | MILLIER Cyril         |
| STOLZ Julien                | STEFANUTTI David         | RACINE Benoît         |
| LEFEVRE Jean-Philippe       | HIERHOLZER Thomas        | BACLET Jean-Luc       |
| GAUTHRAY-GUYENET Thierry    | TROGER Christelle        | CHEVAUX Myriam        |
| MONNERET Christophe         | ANTOINE Patricia         | BOURDET Alain         |
| ROY Jean-Yves               | BOUFFAUT Mathilde        | BONJOUR Thierry       |
| BERTHAUD Mathieu            | CERNELA Patrice          | BOLIS Christine       |
| BOITET Julie                | CHAFFANGE Gilles         | PERNOUX Annie         |
| DOUZENEL Alexandre          | CHAMPANHET Stéphane      | EPAILLY Nicolas       |
| DUPRE Philippe              | CRETIN-MAITENAZ Blandine | BERTHET Romain        |
| FRANCHINI Patrick           | GRENIER Laurence         | ROUGIER Delphine      |
| GIROD Jacques               | JOBELIN Sophie           | LEGRAND Jean-Luc      |
| LABOUROT Céline             | NONNOTTE Catherine       | MURA-BIRON Aurélie    |
| LACROIX Olivier             | REBILLARD Jean-Michel    |                       |
| LAVRUT François             | ROCHE Paul               |                       |
| MAZIER Bruno                | ROUX Serge               |                       |

### Conseillers suppléés

CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian  
 MARCHAND Pascal suppléé par HURISSE Laurent

### Conseillers absents ayant donné procuration

MEUGIN Olivier donne procuration à FICHÈRE Jean-Pascal (à partir DCC-2026-062)  
 ROY Jean-Yves donne procuration à SOLDAVINI Grégory (jusqu'à DCC-2026-039)  
 CALINON Séverine donne procuration à THEVENIN Hélène  
 MENETRIER Louis-Joseph donne procuration à BOITET Julie  
 BROCARD Claire donne procuration à MAZIER Bruno  
 CERNELA Patrice donne procuration à ANTOINE Patricia (à partir DCC-2026-065)  
 FIUMANA Christiane donne procuration à MIRAT Maryline  
 GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste  
 MBITEL Mohamed donne procuration à CERNELA Patrice (jusqu'à DCC-2026-064)  
 BERTHET Romain donne procuration à RYAT Thomas (à partir DCC-2026-056)

### Conseillers absents non suppléés et non représentés

|                                                      |                                                      |                                                               |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| FICHÈRE Jean-Pascal (DCC-2026-036)                   | DCC-2026-045)                                        | SOLDAVINI Grégory (DCC-2026-074)                              |
| DAUBIGNEY Jean-Michel (DCC-2026-069)                 | GUERRIN Bernard (DCC-2026-069)                       | THEVENIN Hélène (DCC-2026-069, DCC-2026-083 et DCC-2026-084)  |
| GAGNOUX Jean-Baptiste (DCC-2026-067 et DCC-2026-069) | LEFEVRE Jean-Philippe (DCC-2026-058 et DCC-2026-063) | BOITET Julie (DCC-2026-074)                                   |
| GAUTHRAY-GUYENET Thierry (jusqu'à                    | MONNERET Christophe (DCC-2026-088)                   | DCC-2025-146)                                                 |
|                                                      | ROY Jean-Yves (DCC-2026-058)                         | CALINON Séverine (DCC-2026-069, DCC-2026-083 et DCC-2026-084) |

GIROD Jacques (DCC-2026-058)  
LABOUROT Céline (DCC-2026-059)  
MUSSOT Jean-Paul (DCC-2026-069)  
MATHIOT Agnès  
BONIN Jean-Luc  
MENETRIER Louis-Joseph (DCC-2026-074)  
ANTOINE Patricia (DCC-2026-075)  
CHAFFANGE Gilles (DCC-2026-074 et DCC-2026-075)  
DELAINE Isabelle  
DOUZENEL Alexandre (DCC-2026-

058)  
GOMET Nicolas  
GRUET Justine (DCC-2026-067 et DCC-2026-069)  
MBITEL Mohamed (à partir DCC-2026-065)  
MARCHAND Sylvette  
NONNOTTE Catherine (DCC-2026-077 et DCC-2026-078)  
ROUX Serge (DCC-2026-071)  
POIGEAUT Dominique  
JEANNEROD Georges (DCC-2026-060

à DCC-2026-062)  
CHEVAUX Myriam (DCC-2026-069 et DCC-2026-070)  
SAGET Emmanuel  
EPAILLY Nicolas (DCC-2026-075 à DCC-2026-077)  
DEJEAN Sylvie  
BRUGNOT Florence  
LEGRAND Jean-Luc (DCC-2026-069)  
MURA-BIRON Aurélie (DCC-2026-074)

**M. le Président** : Le *quorum* étant atteint, nous allons pouvoir ouvrir cette séance. Je vais commencer par remercier la Mairie de Damparis qui nous accepte dans ses locaux. Même si ce n'est pas climatisé, il y a tout de même des ventilateurs, merci. Je pense que nous allons tenir le choc pour cette séance. Merci de nous accepter, de nous inviter dans cette salle.

Selon l'usage, je vais désigner un secrétaire de séance. Selon l'ordre alphabétique des communes, nous en serions à Jean-Luc BACLET que j'ai vu arriver.  
N'y a-t-il pas de problème pour être secrétaire de séance ? Merci.

Je continue avec la lecture des pouvoirs. Nous avons ceux de Claire BROCARD à Bruno MAZIER, Isabelle DELAINE à Sylvette MARCHAND, Christiane FIUMANA à Marilyne MIRAT, Justine GRUET à Jean-Baptiste GAGNOUX, Mohamed MBITEL à Patrice CERNELA, Louis-Joseph MÉNETRIER à Julie BOITET, Séverine CALINON à Hélène THÉVENIN et Jean-Yves ROY à Grégory SOLDVINI.

Ces préambules étant terminés, nous poursuivons avec la première notice.

#### **NOTICE N° 1 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2026**

**M. le Président** : Nous poursuivons avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026. Vous en avez pris connaissance. Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 7 mai 2026.*

#### **NOTICE N° 2 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT**

**M. le Président** : Nous poursuivons avec la communication des décisions prises par le Président et ensuite celles du Bureau. Vous les avez dans vos dossiers. Y a-t-il des observations sur les trois ou quatre décisions qui ont été prises ? Je vous remercie d'en prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attributions du Conseil Communautaire.*

#### **NOTICE N° 3 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**M. le Président** : Nous poursuivons avec les décisions prises par le Bureau Communautaire. Vous en avez la liste aussi dans votre dossier. Je vous fais grâce d'une lecture exhaustive qui n'a pas d'intérêt, puisque vous avez ces décisions sous les yeux. Si vous n'avez ni question ni observation, nous poursuivons.

*Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Bureau Communautaire dans le cadre de ses délégations d'attributions du Conseil Communautaire.*

## **NOTICE N° 4 : AUDIT DES COMPTES 2025 – SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

DCC-2026-035

**M. le Président** : Vous savez que nous avons un contrat avec un commissaire aux comptes pour qu'il nous certifie les comptes. Là encore, vous avez le dossier et la notice sous les yeux. Je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive. Je vais simplement vous rappeler, pour ceux qui ne sont pas initiés à cette pratique, qu'un commissaire aux comptes fait des contrôles après l'arrêté du bilan. Il fait également des contrôles en cours d'année pour s'assurer que les procédures sont fiables. Une fois sa mission terminée, il fait un rapport qui émet trois hypothèses : soit les comptes sont parfaits, n'amènent pas d'observation, et on a une certification pure et simple, soit il y a une certification avec des réserves, soit il y a un refus de certifier, ce qui est évidemment la question la plus grave. Pour ce qui nous concerne, nous sommes entre les deux, nous avons une certification des comptes avec réserves. Rassurez-vous, nous traînons ces réserves quasiment depuis l'origine. Nous en avons supprimé un certain nombre. Les premières fois qu'il a sorti les comptes, nous avions 8 ou 9 réserves, contre 4 aujourd'hui. Toutefois, pratiquement toutes les communes qui sont comme nous, les collectivités qui ont des commissaires aux comptes, ont gardé des réserves de cette nature pour des raisons historiques qui font que c'est compliqué.

Nous avons donc 4 réserves. La première concerne notre actif immobilisé. Le commissaire aux comptes trouve que le rapprochement entre l'inventaire physique et comptable n'est pas terminé, ce qui empêche de valider l'existence de 111 millions d'euros d'immobilisation. Par ailleurs, la traduction comptable des transferts de compétences et des DSP (Délégations de Service Public), notamment pour la compétence eau, n'est pas encore achevée. Vous savez que nous avons repris toutes ces compétences eau et assainissement et il est vrai que les inventaires sont compliqués, car cela date de Mathusalem et nous rencontrons des problèmes historiques. Comme je vous le disais, lorsqu'une réserve est émise, cela signifie qu'il y a des incertitudes, mais cela ne veut pas dire que c'est faux, ce qu'il faut bien comprendre.

La deuxième réserve, sur laquelle nous ne pouvons pas faire grand-chose, concerne la fiscalité locale. L'auditeur est limité sur ce poste à cause d'insuffisances dans le contrôle interne des services fiscaux, qui ne peuvent garantir l'exhaustivité et la mise à jour des bases de calcul. Ce problème est plus technique : la DGFIP (Délégation Générale des Finances Publiques) n'est pas capable de nous assurer que ce que nous touchons dans l'année correspond bien à ce que nous devons toucher, qu'il n'y en a ni plus ni moins. Nous n'y pouvons pas grand-chose, et pratiquement toutes les collectivités rencontrent évidemment cette problématique.

La troisième réserve concerne les budgets annexes, notamment le budget annexe Assainissement, dont les données et les soldes significatifs n'ont pu être suffisamment approfondis et justifiés. Comme je vous le disais, nous avons récupéré toutes les comptabilités en assainissement de l'ensemble de vos communes. Certaines étant très anciennes, nous avons du mal à remonter l'historique.

En quatrième réserve, dans les engagements hors bilan, le commissaire aux comptes estime que les éléments fournis ne permettent pas de certifier l'exhaustivité des engagements donnés par la collectivité, en particulier les garanties liées aux emprunts bancaires. De mon point de vue, cette réserve pourra sauter assez rapidement.

Voilà pour la présentation de cette notice. Nous devons prendre acte. Nous devons porter ce rapport à votre connaissance, ce que nous avons fait. Y a-t-il des questions sur ce rapport du commissaire aux comptes ? S'il n'y en a pas, je passe au suivant.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'audit des comptes 2025 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

## **NOTICE N° 5 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

DCC-2026-036

**M. le Président** : Nous présentons le Compte Financier Unique (CFU). Je vous rappelle, pour ceux qui ne sont pas bien initiés, que le CFU est la synthèse du compte administratif géré par la Collectivité et du compte de gestion géré par la Trésorerie. Aujourd'hui, un seul document fusionne les deux : le Compte Financier Unique.

### **Résultats 2025 : la section de fonctionnement**

Pour ce CFU, sur notre budget principal, nous commençons par les produits. Je vais vous donner les chiffres clés. Vous voyez que nous avons un total de recettes de fonctionnement à 66 893 000 euros. Ces recettes se décomposent en recettes réelles pour 64 564 000 euros et en recettes d'ordre pour 2 329 000 euros. Il faut rappeler que les recettes ont baissé en 2024 par rapport à 2023. En 2024, nous

avons bénéficié du legs BESSON qui était de l'ordre de 2,5 millions d'euros. Le produit des services est de 16 724 000 euros, en diminution de 103 000 euros. Cela concerne le remboursement des postes de la ville. Il n'y a pas grand-chose à dire.

Pour les impôts et taxes, nous avons pratiquement le même montant que l'année précédente, à hauteur de 15 476 000 euros. La fiscalité directe locale s'élève à 21 335 000 euros, en augmentation de 256 000 euros, l'augmentation des bases fiscales expliquant cette variation. Les dotations et participations, dont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), s'élèvent à 9 367 000 euros, en retrait de 214 000 euros, retrait essentiellement dû aux compensations fiscales qui sont en diminution et au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes).

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 614 000 euros, en baisse, mais l'année précédente, nous avons le legs BESSON qui fausse les données. Néanmoins, sans ce legs, nous serions à peu près au même montant que l'an dernier. Les produits financiers pour 811 000 euros sont liés aux dividendes que nous touchons, notamment sur les SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique) Eau et Assainissement, et l'année prochaine sur la SEMOp de Grand Dole Mobilités. Vous avez ensuite des produits exceptionnels pour 4 000 euros pour information.

En matière de dépenses réelles, nous sommes à 60 033 000 euros, contre 60 469 000 euros l'année précédente. Je vais commencer par quelques remarques d'ordre général. Nous verrons ensuite le détail poste par poste. Les charges à caractère général s'élèvent à 5 529 000 euros, en baisse liée essentiellement à la politique d'économie d'énergie que nous avons lancée et au coût. Ces deux effets sont cumulés. Ce sont, d'une part, les mesures que nous avons prises pour parvenir à réduire la consommation, et d'autre part, le coût de l'énergie qui a baissé, comme vous le savez. Tout cela fait que nous avons une réduction à hauteur de 204 000 euros sur ce poste.

Les charges de personnel (masse salariale) s'élèvent à 26 657 000 euros, soit une augmentation de 375 000 euros (1,4 %). Nous sommes même inférieurs avec le GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Nous sommes sur une masse salariale très bien contenue, ce dont nous pouvons nous féliciter. Les atténuations de produits s'élèvent à 10,5 millions d'euros. Cela correspond à ce que nous recevons aux communes *via* les attributions de compensation, au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) que nous reversons, et à la partie du FPIC que nous reversons, le FPIC étant en deux parties, une partie que nous recevons et une partie que nous reversons. En l'occurrence, nous sommes en légère diminution du fait du FPIC qui a bougé par rapport à l'année précédente. Cela étant, ce sont des décisions d'État sur lesquelles nous ne pouvons pas grand-chose.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 13 316 000 euros, en progression de 645 000 euros. Les dépenses ont augmenté, notamment sur la DSP Transports. En effet, avec la nouvelle DSP, la contribution est plus forte qu'auparavant, ce qui a été délibéré ici. De plus nous avons également des ajustements au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), qui ne sont pas énormes, et le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) a augmenté son coût par rapport à l'an dernier. Les intérêts de la dette sont pratiquement au même montant que l'an dernier, à hauteur de 523 000 euros, ce que nous verrons ultérieurement.

#### Résultats 2025 : la section d'investissement

Ensuite, en matière d'investissement, nous avons des recettes pour 20 812 000 euros, dont 17,3 millions d'euros de recettes réelles. Les recettes proviennent de nos dotations et fonds, donc essentiellement le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), les taxes d'aménagement. L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à nos excédents des années précédentes pour 9,3 millions d'euros. Les subventions d'investissement à hauteur de 3,4 millions d'euros concernent l'ensemble des projets qui bénéficient de subventions. Nous avons enfin un emprunt de 3 282 000 euros. En effet, nous avons emprunté exclusivement pour financer les groupes scolaires de Biarne et de Rochefort-sur-Nenon. Une partie de ces emprunts concerne bien sûr la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour toute la partie restauration et périscolaire. En revanche, pour la partie école à proprement parler, c'est refacturé, puisque la quote-part est refacturée aux communes bénéficiaires de l'équipement.

Les dépenses d'investissement sont à hauteur de 18 202 000 euros. Nous avons deux grosses dépenses, d'abord 2 259 000 euros de remboursement d'emprunt, ce qui correspond au déroulement de nos emprunts normalement. De plus, nous avons investi 13 613 000 euros dans de gros projets :

- 2,4 millions d'euros pour les groupes scolaires de Biarne et de Rochefort-sur-Nenon, avec la particularité que je vous ai indiquée ;
- 1 738 000 euros pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) d'Authume ;
- 1 507 000 euros pour les aides à la pierre qui vont diminuer, celles-ci étant reprises par le Département ;
- 1,88 million d'euros pour la médiathèque de Tavaux, pour la dernière tranche qui a été financée ;
- 869 000 euros de fonds de soutien aux communes ;

- 749 000 euros pour la fibre optique, les dépenses ayant été engagées par le Département. De mémoire, nous avons dû dépenser entre 2,5 et 3 millions d'euros que nous avons versés sur quatre ou cinq ans et nous versons aujourd'hui la dernière tranche ;
- 464 000 euros sur le réseau des eaux pluviales ;
- 302 000 euros sur le restaurant scolaire de Champvans.

**M. MUSSOT** : Excuse-moi, Jean-Pascal. À quoi correspondent les aides à la pierre, pour les non-initiés ?

**M. le Président** : Ce sont les constructions de logements sur lesquelles il y a des aides. Mathieu peut peut-être nous en dire un mot.

**M. BERTHAUD** : Ce sont des adaptations et des aides au financement pour la construction et le locatif social.

**M. le Président** : Il y a deux choses. Il y a la partie financée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et qui aide les logements sociaux en fonction de notre PLH (Programme Local d'Habitat). À chaque fois qu'il y a un appartement social, il y a une quote-part de 1 000 ou 2 000 euros par appartement. En revanche, les aides à la pierre sont versées et remboursées par le Département, et nous instruisons le dossier. Lorsque nous dépensons l'argent, nous sommes remboursés. Aujourd'hui, c'est repris par les services du Département. Néanmoins, il reste des « queues » de chantier, car cela dure encore un peu. C'est une bonne remarque. N'hésitez pas à nous interrompre. C'est fait pour cela.

#### Résultats 2025 : un excédent de 6 470 000 euros

En synthèse, vous voyez que nos dépenses et nos recettes nous amènent à un résultat d'exécution de 6 860 000 euros en fonctionnement. Nous rajoutons 3 913 000 euros de résultats reportés de l'année précédente, et nous arrivons ainsi à un résultat de fonctionnement de 10 772 000 euros.

En matière d'investissement, la différence entre les dépenses et les recettes donne un résultat d'exécution de +2,6 millions d'euros et nous avons une reprise de résultat de -4,3 millions d'euros. D'où un résultat d'investissement de -1 779 000 euros.

En résultat de clôture, qui est la synthèse de tout cela, nous arrivons à 8 993 000 euros. Avec le résultat de fonctionnement, moins le résultat d'investissement, auquel nous devons corriger les restes à réaliser (4,6 millions d'euros de restes à réaliser en dépenses et 2 millions d'euros en recettes), cela nous donne un disponible de 6 470 000 pour pouvoir faire notre budget supplémentaire que nous verrons.

Je voudrais attirer votre attention là-dessus sur la partie investissement. Ce n'est pas un résultat correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses. Cela dépend un peu du flux des dépenses, du fait d'avancer des projets et d'avancer des recettes. Souvent, les recettes sont décalées, les emprunts ne sont pas toujours mis en place au bon moment, et les subventions arrivent après. Par conséquent, il peut y avoir des décalages dans le temps, financés par notre fonds de roulement. Ce n'est donc pas du déficit en tant que tel.

En synthèse sur les recettes, vous voyez qu'elles sont de trois natures : la fiscalité, les dotations et les autres recettes. Cela reprend sous une autre forme ce que nous avons vu. Nous avons regroupé les dépenses en trois grandes catégories :

- les attributions de compensation, les FNGIR, etc. ;
- les charges financières, qui sont surtout les versements au SDIS, diverses dépenses ;
- la charge de la dette.

#### Détail du budget en fonctionnement par secteurs

Nous passons aux postes, ce qui va vous permettre de voir toutes les fonctions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Pour le chapitre « Administration Générale », nous avons 1 072 000 euros. Ce budget comprend :

- le fonctionnement du cabinet du président ;
- les budgets de certification des comptes ;
- les prestations de conseils juridiques ;
- les contentieux ;
- tout ce qui est fonctionnement des Conseils Communautaires ;
- les cotisations diverses et variées que nous versons à différents organismes.

Hors masse salariale, ce budget est en augmentation de 101 000 euros, en raison notamment de l'augmentation des AMO (Assistances à Maîtrise d'Ouvrage), des études faites et de la cotisation au Pays qui n'a pas été budgétée totalement à l'origine. C'est pour cette raison que nous avons des dépenses supérieures.

Pour le chapitre « Moyens et Ressources », nous avons 2 585 000 euros, en diminution de 190 000 euros. Ce budget comprend :

- les indemnités des élus ;
- les frais de formation ;
- les déplacements des agents ;
- le fonctionnement des services informatiques et tout ce qui est téléphonie ;
- les moyens généraux (loyers, etc.).

Nous avons une légère réduction de dépenses de 190 000 euros. Hors masse salariale, le gain s'explique essentiellement par l'augmentation des loyers et d'Idéal Standard. Nous avons eu une négociation avec Idéal Standard qui fait que le nouveau bail est un peu plus favorable. Néanmoins, comme vous le savez, hélas, il s'arrêtera fin 2027.

Pour le chapitre « Politique de la Ville », nous avons une reconduction des budgets. Néanmoins, ce budget est un peu moins fort cette année, à hauteur de 173 000 euros. Il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que cela dépend des actions engagées au sein du Contrat de Ville. Nous aurons d'ailleurs une délibération sur ce sujet. Il peut y avoir des plus et des moins en fonction des années.

Le chapitre « Actions Éducatives » représente un gros poste à hauteur de 3 376 000 euros. En dépenses de fonctionnement, nous avons tout ce qui concerne les ALSH pour 679 000 euros, en augmentation de 24 000 euros. Les dépenses de restauration scolaire s'élèvent à 1 448 000 euros, en augmentation de 48 000 euros. Cette augmentation vient essentiellement de l'augmentation du nombre de repas. Les recettes d'usagers augmentent également, à hauteur de 2 245 000 euros, car nous avons augmenté le nombre de repas, donc la facturation des repas. Nous avons également tout ce qui est facturé en ce qui concerne les centres de loisirs. Nous avons aussi les dotations, notamment de la CAF et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), et le Conseil Départemental qui en a une certaine charge. En net, en soustrayant les recettes aux dépenses, nous arrivons à 3 376 000 euros, en augmentation de 180 000 euros.

Au chapitre « Sports », nous sommes à 1 743 000 euros, contre 1 686 000 l'année précédente, soit une augmentation de 57 000 euros. C'est essentiellement la contribution financière à Equalia. Je vous rappelle que nous avons une nouvelle Délégation de Service Public à compter de 2026. Une contribution financière a été négociée pour boucler le projet en 2025. Par ailleurs, nous avons aussi quelques entretiens qui ont légèrement augmenté. En effet, nous avons le gymnase de Rochefort-sur-Nonon en plus.

Le chapitre « Actions Culturelles » est en hausse, à 3 480 000 euros, contre 3 207 000 euros. Dans ce service, vous retrouvez les subventions aux Scènes du Jura pour 382 000 euros, ce que nous versons à l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) Pasteur pour la gestion des maisons d'Arbois et les maisons de Dole pour 15 000 euros. Pour les Salines royales, nous versons une cotisation de 10 000 euros. Nous avons également le fonctionnement du Conservatoire et de l'école de musique de Tavaux-Damparis et Abergement-la-Ronce, qui représente évidemment le gros morceau, avec les salaires des professeurs, et le soutien à divers événements, dont le Week-end Gourmand de Chat Perché, Cirque et Fanfares, Texte et Bulle, etc., un certain nombre d'actions à caractère intercommunal que nous subventionnons depuis quasiment l'origine. Hors masse salariale, ce budget présente une évolution de 71 000 euros, due notamment à l'augmentation financière à l'école de musique et le coût des concerts du conservatoire. Notre participation financière à certaines manifestations pour les écoles a fait augmenter ce budget. N'oublions pas les 20 ans de la rénovation de l'Hôtel-Dieu pour lesquels nous avons financé certaines festivités.

Le chapitre « Aménagement et Attractivité du Territoire » représente 2,6 millions d'euros, en augmentation assez forte de 359 000 euros, qui vient essentiellement de la DSP Transports, de la DSP Grand Dole Mobilités. Nous avons revu la voilure, nous avons délibéré longuement fin 2024, et nous en tirons les conséquences budgétaiement en inscrivant les dépenses nécessaires. Par ailleurs, nous avons tout ce qui concerne les dépenses en matière de développement économique pour 683 000 euros. Nous retrouvons ici tout ce qui concerne les versements à Initiative Dole Territoires, à l'aéroport, à la Mission Locale, etc. C'est l'ensemble de nos participations pour soutenir le développement économique. Nous avons également le reversement de la taxe d'aménagement au budget annexe d'aménagement pour 123 000 euros. Ces taxes d'aménagement sont versées du budget principal au budget annexe, bien logiquement. La participation à Dole Tourisme s'élève à 250 000 euros, ce qui correspond à la DSP que nous avons avec Hello Dole. De même avec Dolexpo, ce sont 300 000 euros. Nous avons enfin diverses dépenses pour l'animation touristique, la gestion des aires des gens du voyage, le PLUi/PSMV (Plan local d'urbanisme intercommunal/Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) et surtout les mobilités pour 797 000 euros, comme je viens de l'évoquer pour la DSP.

Le chapitre « Services Techniques » représente 2 108 000 euros, contre 2 076 000 euros l'année précédente. Vous retrouvez là tout ce qui concerne les études, les travaux, l'entretien de bâtiments, le garage, la logistique, etc. C'est l'ensemble des services techniques qui reviennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous soulignons la maîtrise des coûts d'énergie et des fluides qui passent

de 1 229 000 euros en 2024 à 894 000 euros en 2025. Comme je l'ai précisé en introduction, c'est un élément significatif.

La masse salariale a augmenté de 514 000 euros, à 12 490 000 euros. En pourcentage, cela reste très modeste, en dessous du GVT. C'est plutôt une bonne maîtrise et nous pouvons féliciter notre Direction Générale qui gère cela avec beaucoup d'efficacité. Ce chiffre est intéressant pour montrer les variations et leurs origines. Elles viennent de l'augmentation des points de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), ce qui représente des dépenses subies pour 90 000 euros, du GVT pour 105 000 euros, des créations de postes pour 1 110 000 euros, des dépréciations des agents contractuels pour 40 000 euros, de l'augmentation de l'assurance statutaire qui représente également des dépenses subies pour 30 000 euros. Vous avez ensuite l'ajustement et le remboursement de la Ville de Dole, c'est-à-dire les cofinancements grâce à la mutualisation entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui entraînent un ajustement de 139 000 euros. Voilà ce qui explique les variations de notre masse salariale.

L'épargne brute est stabilisée à hauteur de 7 734 000 euros. Vous voyez que nous avons un montant plutôt significatif, largement supérieur aux normes prudentielles. C'est la différence entre nos produits réels et nos charges réelles.

Concernant le financement des investissements 2025, comme je vous l'ai précisé en introduction, nous avons dépensé 13 617 000 euros en dépenses d'équipements. Ce schéma vous permet de voir comment c'est financé. Comme vous le voyez, nous avons financé à travers :

- l'épargne nette (épargne brute moins les annuités d'emprunt que nous avons remboursées) pour 4 965 000 euros ;
- le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 1 297 000 euros (le FCTVA plongera cette année suite à la loi de Finances pour 2026, puisque nous retrouvons le décalage de deux ans) ;
- les dividendes et autres pour 813 000 euros ;
- les subventions pour 3 439 000 euros qui concernent les différents projets que nous avons menés ;
- des emprunts pour 3 282 000 euros.

Le delta entre les deux nous permet de diminuer ou d'augmenter notre fonds de roulement. En l'occurrence, nous avons prélevé notre fonds de roulement de 179 000 euros.

#### Évolution de la dette du Grand Dole : Un capital restant dû de 32 605 000 euros

Je passe à la dette de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Sur le budget principal, nous sommes à 32 605 000 euros. Vous voyez que nous avons poursuivi le désendettement. Je peux rappeler, car c'est important, que nous étions arrivés à un niveau de dette assez fort à fin 2020, puisqu'il a fallu financer le complexe Pierre Talagrand. C'était un gros projet, nous le savions, qui nous a amenés sur des dépenses importantes et un endettement important. Toutefois, nous savions que nous réduirions la voilure dans les années de ce mandat, ce que nous avons fait, et voilà les résultats. Tout cela fait que notre capacité de désendettement est relativement modeste. En effet, nous sommes arrivés à 4,2 ans, ce qui est assez faible. Nous sommes évidemment très largement dans les normes recommandées.

En revanche, il faut avoir un autre chiffre en tête : lorsque nous prenons l'endettement consolidé, nous sommes à 45 112 000 euros, soit quasiment +10 millions d'euros, car il faut ajouter l'endettement qui provient notamment du budget Assainissement, des transports. Vous avez enfin les emprunts que nous avons sur les ZAE (Zones d'Activités Économiques).

#### Bilan du budget principal au 31/12/2025 : 145 948 000 euros

Ensuite, en synthèse de notre budget, vous voyez que nous avons un budget de 145 millions euros. Vous avez en vert pâle le fonds de roulement. La différence entre les capitaux investis sur le long terme (135 millions d'euros) correspond à l'ensemble des actifs moins les amortissements pratiqués, sachant que dans une collectivité, on n'amortit pas tout ce qui est foncier, on n'amortit que le matériel. Il n'y a donc pas énormément d'amortissement. Néanmoins, cela nous fait des actifs nets à hauteur de 135 millions d'euros. De l'autre côté, nous avons tout ce qui constitue les capitaux permanents. En l'occurrence, nous avons des capitaux propres pour 109 millions d'euros, ce qui représente l'ensemble des recettes empilées depuis l'origine de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui comprend les résultats de l'année, les 6 860 000 euros. Nous avons des provisions pour 512 000 euros et des dettes financières pour 33 978 000 euros. Vous retrouvez l'endettement bancaire. La différence des deux représente le fonds de roulement à hauteur de 8 958 000 euros.

Vous avez en jaune pâle l'actif circulant qui correspond au besoin en fonds de roulement, à hauteur de 6 072 000 euros, dont 3 326 000 euros pour les ZAE. Pour éviter d'avoir trop d'emprunts et pour avoir de la trésorerie disponible dans le budget principal, nous finançons le budget des zones avec le budget principal. Nous avons ainsi une créance sur le budget annexe de 3 330 000 euros. Nous avons 1,6 million d'euros au passif circulant — sur le schéma, les proportions ne sont pas bien respectées — qui correspond

à nos dettes courantes. Au 31 décembre, nous avons encore à payer quelques fournisseurs, et surtout les charges sociales versées en début d'année, les salaires étant versés avant le 31 décembre. La différence entre le fonds de roulement et le besoin de fonds de roulement constitue notre trésorerie à hauteur de 4 517 000 euros au 31 décembre.

### Budgets annexes

Je vais passer très rapidement sur les budgets annexes avant d'ouvrir les débats s'il y a des questions. Sur le budget annexe Aménagement de Zones (ZAE), nous avons des recettes pour 7 041 000 euros et des dépenses pour 6 871 000 euros. Dans les recettes, il faut se méfier, car nous retrouvons les reprises de stocks. Nous n'avons pas vendu pour 7 millions d'euros de terrains, hélas. C'est donc la reprise des stocks. Les stocks sont suivis de manière très rigoureuse et contrôlée par le commissaire aux comptes. Nous avons donc un stock de terrains. Chaque fois que nous achetons des terrains et que nous les aménageons, cela nous fait du stock, et nous nous assurons que ce stock a une valeur vénale, donc une valeur commerciale évidemment supérieure à la valeur comptable. Nous avons ainsi un excédent de 170 000 euros. Nous avons -87 000 de solde antérieur reporté. D'où un résultat de clôture de 83 000 euros.

Concernant les investissements, nous avons investi pour 5 983 000 et nous avons des dépenses pour 7 018 000 euros. Dans les dépenses, nous avons notamment les achats des terrains à des communes en fonction des zones économiques. Nous avons racheté toutes les zones économiques qui appartenaient aux communes en fonction de notre pacte fiscal qui avait été élaboré, et nous avons anticipé avant la fin du contrat, mais pour avoir la maîtrise foncière de l'ensemble des biens au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Tout cela nous génère un déficit de 1 035 000 euros, contre 1 925 000 euros de déficit antérieur reporté. D'où un total de résultat de clôture de -2 960 000 euros. Ce financement est justement financé par les apports du budget principal.

Concernant le budget annexe Transports, nous avons 6 489 000 euros de recettes et 6 491 000 euros de dépenses. Le résultat s'équilibre, puisqu'avec les fonds de dotation et les participations que nous faisons en fonction du contrat, nous équilibrons ce budget. En matière d'investissement, il n'y a pas grand-chose. Il y a les recettes pour 89 000 euros et des dépenses pour 134 000 euros. Nous avons surtout la station de lavage qui a été investie, et historiquement, nous avions acheté les bâtiments où sont stockés les bus et les cars de Keolis et qui sont mis en location et rémunérés par ce biais.

Pour le budget annexe Assainissement, en matière de fonctionnement, nous avons des recettes de 3,3 millions et des dépenses de 2 157 000 euros, un excédent de 1 165 000 euros et un déficit antérieur reporté de 181 000 euros. D'où un excédent de 1 347 000 euros. En matière d'investissement, nous avons des recettes pour 6 359 000 euros, contre 3 millions d'euros de dépenses, ce qui fait un excédent de 3,3 millions d'euros et un résultat de clôture de 3 484 000 euros. Nous sommes légèrement « surfinancés » sur l'assainissement, mais cela vient de notre plan pluriannuel d'assainissement que nous avons mis en place. Nous savons que de gros travaux vont tomber, notamment en 2026 et 2027. Je pense, par exemple, à la station d'épuration de Damparis qui sera financée en grosse partie sur cette année-là. Nous avons de gros projets, nous le savons, c'est dans notre plan, et cela se déroule de cette manière.

Voilà pour la présentation du CFU. Vous avez heureusement les documents papier que vous avez pu consulter plus en détail. Avez-vous des questions ? Vous pouvez constater que nous avons une situation financière correcte. Néanmoins, nous sommes sur un budget à hauteur de 100 millions d'euros. Il faut donc se méfier, nous sommes sur des marges qui restent modestes. S'il n'y a pas de questions, je passe au vote. Je propose de procéder à un vote global, si personne ne s'y oppose. Auparavant, je dois demander si le Conseil est d'accord pour que ma première vice-présidente prenne la suite. Je vois que personne ne s'y oppose. Bon courage à vous.

*Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE quitte la séance le temps du vote et en cède la présidence à Madame Hélène THÉVENIN, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente.*

**Mme THEVENIN** : Le Président étant sorti, je vous propose de passer au vote pour l'approbation du CFU 2025. Il n'y a pas de questions. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le CFU est approuvé.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve pour les budgets suivants, le Compte Financier Unique (CFU) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'exercice 2025 tel qu'établi par Madame le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part :*

- *le budget principal (nomenclature M57) ;*
- *le budget annexe Zones d'Activités Économiques (nomenclature M57) ;*
- *le budget annexe Transports (nomenclature M43-D) ;*
- *le budget annexe Assainissement (nomenclature M49-D).*

*Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE rejoint la séance et en reprend la présidence.*

**M. le Président** : Merci. Nous poursuivons.

**NOTICE N° 06 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2025**

DCC-2026-037

**M. le Président** : En budget principal, nous avons un résultat de 10 772 133,33 euros à affecter. Nous vous proposons d'affecter 4 301 000 euros en réserve. Je vous rappelle la technique. Ces 4 301 000 euros sont pour équilibrer les restes à réaliser. Nous avons plus de dépenses à réaliser que de recettes à réaliser. Nous « tapons » donc dans ces montants. La différence de 6,4 millions d'euros vient en report à nouveau et permet de financer notre budget de fonctionnement.

En ce qui concerne le budget annexe ZAE, nous avons un excédent de 82 549,35 euros que nous vous proposons d'affecter en réserve, mais nous n'avons pas beaucoup le choix.

Pour le budget annexe Transports, nous avons un résultat à zéro. J'ai un déficit de 1 595 euros à affecter en report à nouveau.

Pour le budget annexe Assainissement, nous avons un excédent de 1 346 696 euros. Pour le coup, nous n'avons pas de besoin dans les reports. Par conséquent, nous affectons cet excédent directement en report à nouveau pour la section de fonctionnement.

Sur ces affectations de résultats, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Êtes-vous d'accord pour voter globalement ? Je ne vois pas d'opposition. Je procède donc à un vote global. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve pour l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2025, comme précisé ci-dessus.*

**NOTICE N° 07 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

DCC-2026-038

**M. le Président** : Vous avez sous les yeux les trois parties du budget annexe. Vous avez à gauche le budget supplémentaire que nous vous proposons. Vous avez à droite également le budget supplémentaire, mais ce sont des opérations d'ordre qui n'ont pas d'incidence de flux financier. La première partie concerne la reprise des résultats de l'année 2025. Vous retrouvez les résultats que nous avons vus tout à l'heure. Pour le résultat d'investissement 2025, il y avait un déficit de 1 779 000 euros que nous réinscrivons. Concernant les restes à reporter de 2025, nous avons 4 622 000 euros en dépenses et 2 099 000 euros en recettes. Je vous avais dit qu'il y avait un delta à peu près de 2 millions d'euros. En revanche, nous avons vu que nous avions un résultat de 10 772 000 euros.

Pour équilibrer tout cela, nous voyons que, par la différence entre tous ces postes, nous dégageons 6 470 000 euros que nous avons affectés en report à nouveau précédemment. Nous retrouvons donc ce montant pour financer notre section de fonctionnement de notre budget supplémentaire. Par ailleurs, nous avons 775 000 euros de dépenses nouvelles et 19 000 euros de recettes nouvelles. Je ne vais pas vous faire une lecture exhaustive, mais je vais surtout vous parler des gros montants. Nous avons 97 000 euros pour la lecture publique. Vous avez ensuite -75 000 euros en investissement. Il y a eu une reventilation. Nous avons ici une pratique consistant à racheter les fonds documentaires en investissement. Or, la DGFIP nous a dit que c'était du fonctionnement. Nous devons donc procéder à un transfert. D'où cette opération avec -75 000 euros en investissement et +75 000 euros en fonctionnement, avec des ajustements, ce qui fait que nous arrivons à 97 000 euros sur ce poste.

En matière de sport, nous avons 151 000 euros. Il y a notamment des équilibres pour le Tour de France et des montants qui ont été nécessaires pour Equalia. Nous avons un nouveau contrat avec Equalia en 2026, ce qui a entraîné des ajustements nécessaires pour l'année 2026 et que nous vous proposons d'inscrire ici.

En matière de services techniques, nous avons un besoin en matière de fluides et d'énergie pour 179 000 euros, dont notamment la DSP avec Equalia, puisque dans la DSP, des sommes sont prises directement à notre charge et d'autres sont reversées dans la délégation. Il y avait des plus et des moins qui n'étaient pas traités au moment du budget au mois de décembre. D'où la nécessité de ces ajustements.

Pour le reste, cela passe, si ce n'est que je vais vous annoncer qu'il y a 100 000 euros pour la Grande Tablée périscolaire. Ce sont aussi des ajustements nécessaires du fait d'une augmentation du nombre de repas. Il faut donc ajuster, sachant que nous aurons probablement des recettes en regard. En matière d'investissement, dans les dépenses nouvelles inscrites, nous avons la pépinière Innovia pour 390 000 euros. Dans la mesure où nous avons abandonné le projet en cours de route, comme annoncé dans une délibération précédente, nous remboursons les avances faites par les entreprises. Néanmoins, nous avons un accord avec eux : dès que le projet pourra reprendre, nous pourrions reprendre ces travaux réalisés pour notre compte. Je vous ai parlé de la lecture publique (-75 000 euros). Nous avons acheté des véhicules pour 152 000 euros. Ce n'était pas au budget, mais nous avons eu une opportunité de racheter des voitures électriques d'occasion à La Poste. Nous nous sommes dit qu'il fallait profiter de l'occasion. C'est pour cette raison que nous avons acheté quatre ou cinq véhicules d'un seul coup. Nous en profitons pour rééquilibrer les comptes en inscrivant 752 000 euros au budget supplémentaire.

Nous avons prévu aussi 150 000 euros pour aménager les terrains familiaux pour nos amis du voyage, puisqu'il faut tenir compte et essayer d'investir pour arriver à les loger là où nous le pouvons. Ensuite, nous avons la salle de sport Idéal Standard. Là encore, lorsque nous avons fait le budget initial en décembre, le projet n'était pas complètement défini. Nous avons mis une enveloppe globale au départ, mais nous ajustons le montant avec 2 millions d'euros que nous avons inscrits sur ce budget supplémentaire. Pour le reste, ce sont les aides à la pierre. Nous retrouvons les montants pris en charge pour partie. Vous avez là aussi les fonds de concours qui sont ajustés, des dépenses notamment qui n'ont pas été engagées sur 2025 et qui le seront sur 2026. Nous devons donc compléter avec ces montants.

Pour équilibrer les comptes, curieusement, parce que nous n'avons pas le droit de doter le fonds de roulement dans les comptabilités publiques, nous retirons des emprunts inscrits au budget — c'est de la cuisine comptable publique — pour arriver à nos 10,4 millions d'euros de total de budget supplémentaire.

Vous avez dans la partie droite les opérations d'ordre. Ce sont essentiellement les virements de la section d'investissement et des ajustements techniques.

Avez-vous des questions sur ces nouvelles dépenses inscrites au BS ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la reprise des résultats ainsi que les ajustements des sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal.*

**M. le Président** : Je poursuis avec les budgets annexes. Je commence par le budget ZAE. Nous reportons les résultats d'investissement de l'exercice précédent, donc ce que nous avons effectué en résultat, soit 2 960 000 euros. Nous reprenons l'excédent de fonctionnement pour 82 000 euros. Nous avons un remboursement partiel de l'emprunt de portage pour 45 000 euros, et nous avons inscrit un emprunt d'équilibre de 2 629 000 euros. Comme vous le voyez, ce ne sont que des opérations d'équilibre de la section par rapport aux excédents de 2025.

En matière d'investissement, nous avons des recettes pressenties. En l'occurrence, c'est la vente à ex-Loison pour 45 000 euros. Nous avons une vente pressentie à HP Hydro sur Tavaux pour 186 000 euros et la vente des Dermatos qui s'installe sur la zone des Épenottes pour 63 000 euros. Voilà pour le budget annexe ZAE. Mises à part ces trois nouvelles ventes, nous n'avons pas de dépenses nouvelles à vous proposer.

Avez-vous des questions sur ce budget annexe ZAE ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la reprise des résultats ainsi que les ajustements des sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget annexe ZAE.*

**M. le Président** : Je poursuis avec le budget annexe Transports. En opération réelle d'investissement, nous avons comme dépenses réelles 169 000 euros inscrites ici. C'est la station de lavage que nous devons financer et qui sera incluse dans des loyers. Nous avons une seule dépense nouvelle, les 169 000 euros en matière d'investissement. En fonctionnement, il y a des écritures d'ordre et une restitution de taxe mobilité de 2 000 euros que nous reversons. Il y a donc juste cette dépense nouvelle sur la station de lavage. Y a-t-il des questions sur ce budget annexe ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la reprise des résultats ainsi que les ajustements des sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget annexe Transports.*

**M. le Président** : Je poursuis avec le budget annexe Assainissement. Mis à part les reports, dont je vous fais grâce, nous avons des travaux nouveaux en matière d'assainissement. Nous avons mis 150 000 euros pour la station d'épuration de Moisse. Une enveloppe a été inscrite pour 1 893 000 euros dans le plan pluriannuel, pour l'équilibre budgétaire. En matière de fonctionnement, nous avons des dépenses de fonctionnement pour les travaux de station d'épuration de Fouchers. Nous avons également des virements. Comme vous voyez, ce ne sont vraiment que des ajustements. Tout cela s'inscrit dans notre plan pluriannuel qui est l'essentiel de notre suivi. Y a-t-il des questions sur le budget annexe Assainissement ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la reprise des résultats ainsi que les ajustements des sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget annexe Assainissement.*

#### **NOTICE N° 08 : UTILISATION DU COMPTE 1068 DANS LE CADRE DE REGULARISATIONS COMPTABLES SUR EXERCICES ANTERIEURS**

DCC-2026-039

**M. RYAT** : L'instruction comptable de la M57 prévoit des procédures de régularisation exceptionnelles pour corriger les erreurs des exercices antérieurs (erreurs de calcul d'amortissement, mauvaises affectations d'actifs). À la demande du comptable public, ces corrections d'ordre non budgétaire utilisent le compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté ». Le Conseil doit autoriser cette utilisation et il est proposé d'autoriser l'utilisation du compte 1068 pour les régularisations comptables sur les exercices antérieurs.

**M. le Président** : Il s'agit d'une délibération très technique à laquelle, je suppose, personne ne s'oppose. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'utilisation du compte 1068 dans le cadre de régularisations comptables sur exercices antérieurs.*

#### **NOTICE N° 09 : CREATION DU BUDGET ANNEXE EAU**

DCC-2026-040

**M. RYAT** : Cela concerne un budget annexe pour l'eau potable à partir de l'exercice 2026. L'objectif principal est d'isoler financièrement cette compétence pour répondre aux obligations réglementaires et de la lisibilité comptable. Cette création permettra d'abord de transférer l'actif patrimonial du budget principal vers ce budget dédié. Ces biens mis à disposition du délégataire DOLEA pourront ainsi faire l'objet d'un suivi précis de leur amortissement. De plus, cette individualisation budgétaire facilitera le pilotage des flux financiers sur un territoire où la compétence est partagée avec les syndicats mixtes. Elle apportera une transparence accrue sur les investissements et les charges directement assumées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est proposé :

- de procéder à l'ouverture du budget annexe Eau Potable avec la matrice M49 ;
- de placer ce budget annexe dans le champ d'application de la TVA ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures administratives nécessaires à cette opération et à signer tout document y afférent.

**M. le Président** : Merci. Comme vous l'avez compris, c'est plutôt une régulation. Vous savez que sur notre territoire, cette compétence eau est transférée à des syndicats. C'est pour cette raison que nous n'avons pas de besoin immédiat. Néanmoins, on nous a invités à clarifier les choses, ce que nous faisons par cette délibération. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création du budget annexe Eau Potable.*

**NOTICE N° 10 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION ET DE L'AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS A TAVAU, 78 RUE NATIONALE « LE PRESBYTERE » – PRET N° 184988**

DCC-2026-041

**NOTICE N° 11 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS SENIORS « RESIDENCE LA BARDELLE » A CHAMPVANS. CONS 2 PLS BARDELLE CHAMPVANS – PRET N° 180826**

DCC-2026-042

**NOTICE N° 12 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE L'ECO-RENOVATION DE 14 LOGEMENTS « LA ROTONDE » A DOLE – PRET N° 184984**

DCC-2026-043

**NOTICE N° 13 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE L'ECO-RENOVATION DE 24 LOGEMENTS « LES GRANDES CARRIERES » A DOLE – PRET N° 185400**

DCC-2026-044

**NOTICE N° 14 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A NEOLIA POUR LE FINANCEMENT DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS PLUS, 7 LOGEMENTS PLAI ET 4 LOGEMENTS PLS A TAVAU – ZAC DE LA VUILLARDIERE – PRET N° 179488**

DCC-2026-045

Les notices n° 10 à 14 sont présentées conjointement.

**M. le Président** : Nous avons cinq garanties d'emprunt que va nous présenter Mathieu BERTHAUD.

**M. BERTHAUD** : Merci, Président. Je vais résumer les notices 10 à la 14. Elles ont pour objet l'octroi de garantie d'emprunt par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 100 % pour le financement de plusieurs opérations de logement social réalisées par Grand Dole Habitat et Néolia, au moyen de prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les opérations concernées sont le presbytère à Tavaux, porté par Grand Dole Habitat, avec une acquisition et l'amélioration de 4 logements. Le coût total de celle-ci s'élève à 695 722 euros pour un montant du prêt garanti de 508 505 euros.

La deuxième est à Champvans avec la résidence La Bardelle, portée par Grand Dole Habitat. Il s'agit de la construction de 2 logements seniors pour un coût total de l'opération de 334 198 euros, et un montant du prêt garanti de 264 305 euros.

La troisième à Dole à La Rotonde, portée par Grand Dole Habitat concerne l'écovénovation de 14 logements. Le coût total de l'opération est de 871 232 euros et le montant du prêt garanti de 614 342 euros.

La quatrième à Dole pour Les Grandes Carrières portée par Grand Dole Habitat concerne l'écovénovation de 24 logements. Le coût total de l'opération est de 1 073 080 euros et le montant du prêt garanti est de 881 270 euros.

La dernière opération est portée à Tavaux, sur la ZAC de La Vuillardère par Néolia. Elle concerne la construction de 23 logements, 12 PLUS (Prêts Locatifs à Usage Social), 7 PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Insertion) et 4 PLS (Prêts Locatifs Sociaux), pour un coût total de l'opération de 4 026 546 euros et un montant du prêt garanti à hauteur de 2 915 969 euros.

Dans cette synthèse financière, vous avez donc :

- un nombre total d'opérations porté à 5 ;
- 67 logements concernés ;
- un montant total des opérations de 7 778 778 euros ;
- un montant total des emprunts garantis à hauteur de 5 184 391 euros.

Pour chacune de ces opérations, la garantie couvre la totalité du prêt sur sa durée complète. En cas de défaillance de remboursement de l'emprunteur, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourra être appelée à se substituer à celui-ci conformément aux conditions prévues.

Il vous est donc proposé d'accorder les garanties d'emprunt dans les conditions exposées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents.

**M. le Président** : Merci, Mathieu. Vous voyez que ce sont des projets intéressants, que nous les cautionnons par le biais de notre Agglomération. Avez-vous des questions sur tous ces projets ? Je n'en vois pas.

Pour la forme, je vais procéder à un vote par garantie d'emprunt. Pour la première (notice n° 10), pour le Presbytère, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de l'acquisition et de l'amélioration de 4 logements à Tavaux, 78 rue Nationale « Le Presbytère » (prêt n° 184988).*

**M. le Président** : Pour la notice n° 11, pour la résidence de La Bardelle à Champvans, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de la construction de 2 logements seniors « Résidence La Bardelle » à Champvans (prêt n° 180826).*

**M. le Président** : Pour la notice n° 12, pour les 14 logements de La Rotonde à Dole, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de l'écornovation de 14 logements « La Rotonde » à Dole (prêt n° 184984).*

**M. le Président** : Pour la notice n° 13, pour les 24 logements aux Grandes Carrières, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de l'écornovation de 24 logements « Les Grandes Carrières » à Dole (prêt n° 185400).*

**M. le Président** : Pour la notice n° 14, pour un total de 23 logements à la ZAC de la Vuillardière, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de la construction de 12 logements PLUS, 7 logements PLAI et 4 logements PLS à Tavaux – ZAC de la Vuillardière (prêt n° 179488).*

## **NOTICE N° 15 : CREATION ET INSTALLATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL – MANDAT 2026-2032**

DCC-2026-046

**M. le Président** : Vous avez tous reçu dans vos mairies les 10 commissions que nous nous proposons d'ouvrir, sachant que nous avons dit que les délais étaient un peu courts pour réagir. Je rappelle l'esprit de ces commissions. Il ne faut pas se sentir obligé que toutes les communes soient partout, il faut plutôt trouver des gens motivés pour des sujets qu'ils ont envie de faire avancer ou qui ont des compétences ou de l'appétence particulière sur tel ou tel sujet. Vous avez dû tous répondre *via* les services. J'avoue que je découvre un peu les choses.

Je vais procéder à une lecture rapide. J'espère que vous avez toutes les informations dans vos dossiers, mais je vais vous donner quelques noms.

La 1<sup>ère</sup> commission « Enfance et Jeunesse », qui est significative, serait sous la Direction d'Hélène THÉVENIN et serait constituée des personnes dont les noms s'affichent à l'écran.

La 2<sup>e</sup> commission « Développement économique, Économie sociale et solidaire, Commerce et Artisanat » serait animée par Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Jean-Yves ROY et Bruno MAZIER. Toute la liste doit s'afficher en ce moment.

La 3<sup>e</sup> commission « Urbanisme, Aménagement du Territoire, Habitat et Gens du Voyage » serait animée par Mathieu BERTHAUD, Bernard GUERRIN et Jean-Paul MUSSOT. Tous les noms apparaissent.

La 4<sup>e</sup> commission « Coopérations territoriales, Attractivité du Territoire et Tourisme » serait animée par Jean-Baptiste GAGNOUX, Patrick FRANCHINI et François LAVRUT. Vous avez les noms qui s'affichent ici.

La 5<sup>e</sup> commission « Affaires générales : Finances, Commande publique, Ressources humaines, Lien intercommunal et Mutualisation, Système d'Information, numérique et Communication, Sécurité », qui est très large, serait animée par Jean-Michel DAUBIGNEY, Séverine CALINON, Philippe DUPRÉ, Maryline MIRAT et Thomas RYAT. Vous avez aussi là encore la liste qui s'affiche.

Je vous rappelle aussi que dans ces commissions, si jamais il y a des secteurs ou des thèmes plus particuliers, nous pourrions extraire des groupes de travail de ces commissions. Sinon, nous risquons d'avoir des choses un peu mélangées.

La 6<sup>e</sup> commission « Transformation écologique et énergétique » serait animée par Thierry GAUTHRAY-GUYENET, Olivier MEUGIN et Céline LABOUROT. Là encore, vous avez la liste qui apparaît.

La 7<sup>e</sup> commission « Transports et Mobilités douces » serait animée par Grégory SOLDAVINI et Julie BOITET, avec toute la liste que vous avez à l'écran.

La 8<sup>e</sup> commission « Services techniques, Travaux, Eau et Assainissement » serait animée par Julien STOLZ, Jacques GIROD et Olivier LACROIX. Là aussi, c'est un sujet important. Vous avez toute la liste qui apparaît à votre écran.

La 9<sup>e</sup> commission « Culture, Événementiel et Vie associative » serait animée par Jean-Philippe LEFÈVRE et Alexandre DOUZENEL. Vous avez toute la liste qui est affichée.

La 10<sup>e</sup> commission « Sports » serait animée par Christophe MONNERET. Vous avez là encore la liste des noms.

Je le rappelle, ce n'est pas figé à vie. Si certains membres n'ont pas le temps ou se désintéressent d'une commission, ils pourront demander à se retirer. Officiellement, ce sera pour des raisons administratives. Si, à l'inverse, certains étaient intéressés pour venir, faites-nous le savoir, il n'y a pas de problème.

Dans notre délibération, il s'agit :

- d'adopter les modalités de principe, la création de ces 10 commissions et leurs constitutions que je viens d'exposer ;
- de valider la constitution nominative des 10 commissions ;
- de m'autoriser à faire tout le nécessaire et de signer tout document.

Avez-vous des réactions sur ces commissions et sur ces inscriptions ? N'y a-t-il pas de problème particulier ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création et l'installation des dix commissions de travail ci-dessus pour le mandat 2026-2032.*

#### **NOTICE N° 16 : DEMISSION DE MADAME LAETITIA JARROT, CONSEILLERE MUNICIPALE DE LA VILLE DE DOLE ET CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE**

DCC-2026-047

**M. le Président** : Laetitia JARROT a démissionné du Conseil Municipal de la Ville de Dole. Elle nous a fait part de sa démission qui a été entérinée par la Ville de Dole. Son successeur a été désigné au Conseil de lundi soir. Il faut savoir que le siège de conseillère communautaire, jusqu'alors occupé par Madame JARROT, devient vacant, faute de remplaçante du même sexe éligible. Les lois étant ainsi faites, le remplacement de Madame JARROT pourra intervenir sans distinction de sexe après un délai d'un an. Sa succession au Conseil Communautaire ne pourra donc avoir lieu qu'à partir du 21 mars 2027. De plus, Madame JARROT doit également être remplacée en tant que déléguée titulaire au sein du SICTOM où elle avait une place. J'avais cru noter que Monsieur GOMET était intéressé pour prendre sa place.

**Mme TOUAMA** : Finalement, c'est moi qui prendrai la place de Madame JARROT.

**M. le Président** : Pas de problème. Y a-t-il d'autres candidats ? Ce sont tout de même des élections, même si nous essayons d'orienter les choses. S'il n'y a pas d'opposition, nous proposons de nommer Madame TOUAMA à la place de Madame JARROT à la délégation du SICTOM. Quelqu'un veut-il un vote à bulletin secret ? Y a-t-il des oppositions ? S'il n'y a pas d'opposition pour un vote à bulletin secret, allons-

y. Y a-t-il des oppositions à l'élection de Madame TOUAMA ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus.  
Félicitations, vous êtes élue.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Madame Fatiha TOUAMA comme titulaire au sein du SICTOM de la zone de Dole en lieu et place de Madame Laetitia JARROT.*

**NOTICE N° 17 : MODIFICATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT DE LA COMMUNE DE CHAMPVANS ET D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AU SEIN DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

DCC-2026-048

**M. DAUBIGNEY** : Bonsoir à toutes et à tous. Concernant ces remplacements, par courrier du 22 mai 2026, le Préfet du Jura a fait part de son acceptation concernant la démission de Madame Sophie SOUBRIER, 2<sup>e</sup> Adjointe à la commune de Champvans, de son mandat de conseillère municipale, impliquant de fait la démission de son poste de conseillère communautaire suppléante.

Conformément à la circulaire ministérielle du 4 mars 2026, Monsieur Éric MUGNIER sera installé pour lui succéder à ce poste. Madame Sophie SOUBRIER était également suppléante de Monsieur Jean-Paul MUSSOT au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). La commune de Champvans propose de remplacer Madame Sophie SOUBRIER par Madame Clémence VERPEAUX pour cette commission. C'est le premier point.

En second point, par délibération du 7 mai, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a désigné ses membres au sein du SICTOM de la zone de Dole, ce qui est un autre sujet. Ainsi, Madame Julie LAVRY, conseillère municipale de la commune de Frasné-les-Meuillères, a été désignée suppléante de Monsieur Olivier LACROIX pour le SICTOM. Étant employée par le SICTOM de la zone de Dole et afin d'éviter tout conflit d'intérêts, il convient aujourd'hui de remplacer cette élue par un autre conseiller municipal d'une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Monsieur Pascal MARCHAND, Maire de la commune de Frasné-les-Meuillères, s'est ainsi proposé pour remplacer Madame LAVRY, issue de la même commune.

Il vous est proposé ce soir :

- de valider l'installation de Monsieur Éric MUGNIER en tant que conseiller communautaire suppléant de la commune de Champvans en remplacement de Madame Sophie SOUBRIER ;
- de désigner Madame Clémence VERPEAUX comme suppléante à la CLECT pour la commune de Champvans en remplacement de Madame Sophie SOUBRIER ;
- d'appliquer les dispositions du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui prévoient que le Conseil Communautaire peut délibérer à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin ;
- de désigner Monsieur Pascal MARCHAND comme suppléant de Monsieur Olivier LACROIX au sein du SICTOM de la zone de Dole en remplacement de Madame Julie LAVRY ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions, des interventions sur ces propositions ? Je vous propose un vote global s'il n'y a pas d'opposition. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Nous exécuterons cette délibération comme cela vient d'être fait.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'installation de Monsieur Éric MUGNIER en tant que conseiller communautaire suppléant de la commune de Champvans en remplacement de Madame Sophie SOUBRIER, désigne Madame Clémence VERPEAUX comme suppléante à la CLECT pour la commune de Champvans en remplacement de Madame Sophie SOUBRIER et Monsieur Pascal MARCHAND comme suppléant de Monsieur Olivier LACROIX au sein du SICTOM de la zone de Dole en remplacement de Madame Julie LAVRY.*

**NOTICE N° 18 : DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)**

DCC-2026-049

**Mme MIRAT** : La composition des 4 instances paritaires sera effectuée à l'issue des élections professionnelles du jeudi 10 décembre 2026. Considérant les effectifs arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2026, soit 51 agents de catégorie A, 91 agents de catégorie B et 218 agents de catégorie C, pour la CAP, il convient

de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel pour les 3 catégories hiérarchiques respectives, soit 4 pour les catégories A, B et C. Il convient également de fixer la représentativité des femmes et des hommes au sein des 3 catégories respectives et de fixer le même nombre de représentants titulaires de l'administration que de représentants titulaires du personnel afin de maintenir le paritarisme au sein de l'instance, et ce pour chaque catégorie hiérarchique, avec 40 % au moins de représentants de chaque sexe.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Je ne reprends pas tout ce qui vient d'être expliqué très brillamment. Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation du nombre de membres des Commissions Administratives Paritaires (CAP) tel que précisé ci-dessus.*

#### **NOTICE N° 19 : DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)**

DCC-2026-050

**Mme MIRAT** : Considérant les effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1<sup>er</sup> janvier 2026, soit 338 agents, il convient de fixer pour la CCP le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et fixer la représentativité des femmes à 70,11 % et celle des hommes à 29,89 % au sein de cette instance. Il convient également de fixer le nombre de représentants titulaires de l'administration à 5, afin de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de l'administration, avec aussi 40 % au moins de représentants de chaque sexe.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous besoin d'explications ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation du nombre de membres de la Commission Consultative Paritaire (CCP) tel que précisé ci-dessus.*

#### **NOTICE N° 20 : DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)**

DCC-2026-051

**Mme MIRAT** : Considérant les effectifs arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2026, soit 698 agents pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, 31 agents pour la ville de Dole et 26 agents pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), il convient de fixer pour le CST le nombre de représentants du personnel au nombre de 6, et de fixer la représentativité des femmes à 69,80 % et celle des hommes à 30,20 % au sein de cette instance. Il convient également de fixer le nombre de représentants titulaires de l'administration à 6, afin de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et ceux de l'administration.

**M. le Président** : Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation du nombre de membres du Comité Social Territorial (CST) tel que précisé ci-dessus.*

#### **NOTICE N° 21 : DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT)**

DCC-2026-052

**Mme MIRAT** : Cette notice concerne la FSSSCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail). Pour les collectivités employant plus de 200 agents, une FSSSCT doit être instituée. Considérant les effectifs arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier, il convient de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6, et de fixer la représentativité des femmes à 69,81 % et celle des hommes à 30,20 %. Il en découle de fixer le nombre de représentants titulaires de l'administration à 6 également, afin de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et ceux de l'administration.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation du nombre de membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) tel que précisé ci-dessus.*

## **NOTICE N° 22 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

DCC-2026-053

**Mme MIRAT** : Conformément à l'article L.313-1 du CGCT, il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs selon les modalités suivantes.

Pour le CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental), il convient de procéder à la pérennisation de 4 agents en CDD par la création de postes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires (chant lyrique) ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à raison de 1 heure 30 hebdomadaires (violon) ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires (piano, basse),
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 2 heures 30 hebdomadaires (musique assistée par ordinateur).

Pour le CCAS, notamment pour le portage des repas, il convient de procéder au 1<sup>er</sup> juillet 2026 à la création d'un poste d'adjoint technique pour 28 heures par semaine pour le recrutement en CDI d'un agent actuellement employé par le CCAS.

Ensuite, au Musée des Beaux-Arts, au 1<sup>er</sup> juillet 2026, nous avons la pérennisation d'un renfort en surveillance par la création d'un poste d'adjoint du patrimoine pour 19 heures par semaine.

Pour le multiaccueil Les Petits Loups, au 1<sup>er</sup> septembre 2026, il convient de procéder au passage à temps complet d'un poste d'adjoint technique, actuellement 28 heures par semaine, pour correspondre à l'activité réelle du service multiaccueil.

Au service commun, pour le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Biarne, au 1<sup>er</sup> août 2026, il convient de procéder à la création et à la modification de postes pour intégrer la gestion de 5 agents permanents, sachant que 3 étaient déjà employés par la collectivité.

Pour le pôle Actions Éducatives, au 1<sup>er</sup> septembre 2026, il convient de procéder à la pérennisation de 18 agents actuellement en CDD par la création de postes correspondants.

Enfin, il convient de procéder à la création d'un emploi fonctionnel de DGA (Directeur Général Adjoint des services), emploi de catégorie A supplémentaire à temps complet suite au nouvel organigramme, afin de seconder et suppléer le Directeur Général des Services dans ses diverses fonctions.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire ce soir :

- de créer les postes énoncés ci-dessus et figurant dans le tableau que vous avez reçu ;
- de supprimer les quatre postes aussi qui ont été listés ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : Merci de cette modification du tableau des effectifs. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vous pouvez d'ailleurs regarder l'organigramme sur le site, si vous voulez un peu vous y retrouver, dans tous ces personnels et ces ventilations de personnel.

On me fait signe d'une petite information. Les Maires doivent valider le fait que vous avez pris connaissance.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la modification du tableau des effectifs comme précisé ci-dessus.*

## **NOTICE N° 23 : PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2026**

DCC-2026-054

**Mme ANTOINE** : Cette notice concerne la présentation de la programmation du Contrat de Ville 2026, dispositif visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires.

Le Contrat de Ville 2024-2030, nommé « Engagement quartier 2030 », s'articule autour de 4 enjeux majeurs :

- aménagement du quartier, vie du quartier, lien avec la ville, transition ;
- intégration, éducation, autonomie, émancipation, focus fait sur la jeunesse et les femmes ;
- accès à un projet et à un parcours professionnel, formation ;
- prévention et sécurité, ambition portée sur la jeunesse.

Il intègre les priorités de l'État : plein emploi, transition écologique et meilleur accès aux services publics. Divers organismes et la Ville de Dole sont partenaires de cette initiative avec des propositions de financement pour des actions spécifiques.

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 21 mai 2026, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver les dispositions des conventions à passer avec les associations listées ci-dessous et la Ville de Dole, en l'occurrence avec le centre social Olympe de Gouges au titre de l'année 2026, pour les financements de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, suivant le modèle en annexe, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération.

**M. le Président** : Merci, Patricia. Avez-vous des questions sur ce contrat de ville ? S'il n'y a pas de question particulière, je mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la programmation du Contrat de Ville 2026.*

## **NOTICE N° 24 : EXPERIMENTATION RELATIVE AUX HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS**

DCC-2026-055

**Mme THEVENIN** : Chers collègues, tous les maires, ou au moins les adjoints aux affaires scolaires, ont reçu en début de mois un courrier pour recenser les besoins que vous avez pu repérer sur vos communes en termes d'adaptation des horaires. Nous avons donc engagé cette réflexion qui fait suite à plusieurs remontées de terrain que nous avons eues et à des réalités professionnelles et familiales des habitants. L'idée était vraiment d'objectiver ces besoins. C'est la raison pour laquelle nous sommes passés par les maires, les élus de proximité, pour faire remonter les situations identifiées dans chacune de vos communes.

Je précise vraiment que cette démarche n'avait pas pour objet de répondre à des demandes particulières de telle ou telle commune, car nous sommes vraiment sur une compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il s'agissait juste d'objectiver les besoins des communes. Par conséquent, cette adaptation s'inscrit pleinement dans le cadre intercommunal de la compétence. À l'issue de ce travail, il est apparu des adaptations qui pouvaient être expérimentées, puisque nous sommes bien là sur une expérimentation, ce qui est très important, mais j'y reviendrai, sur plusieurs accueils de loisirs, pour la commune d'Abergement-la-Ronce, le SIVOS de Biarne, Brevans, Châtenois, Damparis, les deux ALSH du QPV à Dole, Romange, Sampans et Parcey.

Pour les deux ALSH du QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) à Dole, je précise qu'une enquête est en cours auprès des familles et qu'en fonction des résultats de ce sondage, les centres périscolaires du QPV pourront entrer dans le champ de l'expérimentation. Je vous rappelle que, contrairement aux autres ALSH de la ville, ceux du QPV ouvrent un peu plus tard et ferment un peu plus tôt.

Nous avons fait le choix de ne pas aller vers une harmonisation systématique des horaires sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les besoins ne sont pas identiques partout et il paraissait plus pertinent d'apporter des réponses ciblées lorsqu'elles sont réellement justifiées. Nous ne sommes pas pour autant dans un traitement différencié, mais bien dans une expérimentation à cadrer, fondée sur des besoins objectivés à l'échelle des bassins de vie.

Je vous disais que je reviendrais sur cette idée d'expérimentation. Nous commencerons avec les nouveaux horaires mis en place à la rentrée prochaine 2026/2027. Comme indiqué sur le courrier, il y aura une évaluation à l'issue de cette période expérimentale. Par la suite, nous analyserons par la remontée des services, la fréquentation des nouveaux créneaux ajoutés et la réelle utilité pour les familles. Si les besoins sont confirmés et si les créneaux sont utilisés de façon significative, eu égard aux moyens humains, ils

pourront être maintenus. En revanche, si la fréquentation n'est pas au rendez-vous ou si l'intérêt de cet élargissement n'est pas démontré, nous reviendrons aux horaires antérieurs. C'est vraiment important que vous puissiez bien tous avoir cela en tête. Je crois que j'ai fait le tour.

Il vous est proposé :

- de prendre acte de cette démarche d'expérimentation ;
- de valider ces ajustements pour l'année scolaire prochaine ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux ajustements nécessaires après évaluation et à modifier en conséquence l'annexe du règlement intérieur.

**M. le Président** : Merci, Hélène. Y a-t-il des réactions par rapport à cette expérimentation ? Daniel.

**M. BERNARDIN** : Hélène, c'est un peu en réponse à la question que l'on t'avait posée lors du dernier Conseil Communautaire. Quelques élus avaient effectivement indiqué que l'accueil à 7 heures paraissait intéressant. Tu parles de critères qui seront mis en place sur les communes, les groupements ou les pôles scolaires que tu viens de citer, qui, d'après ce que j'ai compris, sont liés au nombre d'élèves accueillis durant l'année. Cela étant, d'autres écoles, hormis celles que tu as citées ici, ont une ouverture le matin à 7 heures, notamment toutes les écoles de Dole. Ce même critère sera-t-il appliqué aux autres écoles ?

**Mme THEVENIN** : Oui, c'est déjà le cas. Aujourd'hui, les écoles de Dole ouvrent à 7 heures, car il a été factuellement observé qu'il y avait le nombre d'enfants sur les créneaux de 7 heures à 7 heures 15, 7 heures 30, et le personnel en face, pour que ce soit maintenu ainsi.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GAGNOUX** : Je précise tout de même que les périscolaires de Dole n'ouvrent pas tous à 7 heures. Sur le quartier prioritaire des Mesnils Pasteur, ils ouvrent à 7 heures 30, car il n'y avait personne. Je crois que la logique que nous devons avoir ne doit pas être administrative. Cela ne doit pas être pour tout le monde pareil. Il s'agit de savoir quels sont les besoins à l'échelle des communes par recensement et d'essayer du mieux possible, en fonction des coûts et du personnel nécessaire, si nous l'avons, d'ouvrir les périscolaires en fonction de ces besoins, du coût et du personnel. Pour ma part, je ne pense pas qu'il faille avoir une vision très administrative ou que ce soit forcément le même horaire partout si aucun besoin ne s'exprime. En tout cas, c'est mon point de vue. Sur la ville de Dole, c'était ainsi depuis des années, avec des périscolaires qui ouvraient à 7 heures 30 et d'autres à 7 heures en fonction des besoins.

Si d'autres périscolaires ailleurs ont des ajustements nécessaires, soyons le plus pragmatiques possible, même si parfois le pragmatisme peut se fracasser à une autre réalité, celle des coûts, et surtout celle des personnels pour pouvoir ouvrir.

**Mme THEVENIN** : Oui, c'est cela. Nous sommes vraiment dans une démarche de service public aux familles offert par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : D'où l'intérêt de l'expérimentation. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'expérimentation relative aux horaires des accueils de loisirs.*

#### **NOTICE N° 25 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BREVANS – PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE DU BATIMENT A USAGE MIXTE POUR LA PARTIE ALSH**

DCC-2026-056

**M. LACROIX** : La notice concerne une convention technique et financière avec la commune de Brevans pour des travaux d'amélioration thermique. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la compétence enfance jeunesse exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La convention vise la participation financière aux travaux d'un bâtiment à usage mixte abritant un ALSH. La répartition des frais d'investissement s'effectue au prorata du temps et de la surface utilisée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les travaux concernent le remplacement du système de chauffage du bâtiment situé au 35 grande rue à Brevans. Le coût total de cette rénovation énergétique est estimé à 52 736 euros HT. La participation financière prévisionnelle maximale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'élève à 15 411 euros HT, soit 29,22 % du budget. La commune de Brevans assume l'entière responsabilité du chantier et reste l'unique interlocutrice des entreprises. Le versement de la quote-part par la Communauté d'Agglomération se fera après la réception de toutes les factures.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention technique et financière avec la commune de Brevans afin de permettre la réalisation des travaux d'amélioration thermique du bâtiment

et d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention ainsi que le versement de la participation financière de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : Merci de ces explications. Y a-t-il des besoins ou des commentaires supplémentaires ? Je n'en vois pas. Nous mettons au vote pour que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prenne à sa charge la quote-part qui lui revient. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention technique et financière avec la commune de Brevans afin de permettre la réalisation des travaux d'amélioration thermique du bâtiment.*

#### **NOTICE N° 26 : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DES ENFANTS BENEFICIAIRE D'UN TRANSPORT ADAPTE ORGANISE PAR LE DEPARTEMENT DU JURA**

DCC-2026-057

**Mme THEVENIN** : Il s'agit de voter une convention de financement pour l'accueil périscolaire des enfants bénéficiant d'un transport adapté organisé par le Département du Jura. Le Département prend en charge le transport scolaire adapté et gratuit des élèves en situation de handicap, puisque c'est sa compétence. Pour optimiser les tournées de transport desservant plusieurs écoles aux mêmes horaires, les services d'accueil périscolaire sont mobilisés. Une convention financière est ainsi proposée entre le Département et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cette convention fixe les modalités de paiement des frais de garde pour les enfants déposés ou repris en dehors des heures de classe.

Le Département se chargera de désigner les élèves concernés ainsi que leurs établissements respectifs et de leur côté, les représentants légaux des enfants doivent préalablement autoriser le dépôt ou la prise en charge à l'accueil périscolaire. Le Département réglera directement ces frais de garde du matin et du soir sur la base de factures mensuelles détaillées. La convention est conclue pour toute la durée de l'année scolaire durant laquelle le service est actif. Elle peut toutefois être suspendue en cas d'interruption de la scolarité ou de changement de situation de l'élève.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention de financement de l'accueil périscolaire de ces enfants et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des questions particulières ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention de financement de l'accueil périscolaire des enfants bénéficiant d'un transport adapté organisé par le Département du Jura, telle qu'annexée à la présente délibération.*

#### **NOTICE N° 27 : CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT 2026 – LES SCENES DU JURA**

DCC-2026-058

**M LEFÈVRE** : Il s'agit de la convention pluriannuelle d'objectifs qui contractualise nos relations entre les différents partenaires des Scènes du Jura, qui est une scène nationale. Cette convention a été approuvée par délibération en juin 2025 et elle couvre la période 2025-2028. En parallèle, une convention annuelle de financement définit les modalités de versement de la participation annuelle de 381 945 euros. Je rappelle qu'il y a d'autres partenaires, évidemment, l'ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) pour Lons-le-Saunier, l'État, la Région, le Département et 15 autres partenaires publics). Une avance de 50 % de cette subvention a déjà fait l'objet d'un premier versement en février 2026.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver la convention annuelle de financement entre les Scènes du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des questions sur cette convention ? S'il n'y a pas de questions, je précise que Messieurs Jean-Philippe LEFÈVRE, Alexandre DOUZENEL, Jean-Luc BONIN, Jacques GIROD et Jean-Yves ROY ne participeront pas au vote dans la mesure où ils sont eux-mêmes membres du Conseil d'Administration des Scènes du Jura. Mis à part ces non-participants, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention annuelle de financement entre les Scènes du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'année 2026.*

**NOTICE N° 28 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU GRAND DOLE – ANNEE 2026**

DCC-2026-059

**M. LEFÈVRE** : Nous faisons cette demande notamment auprès de l'État. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose au sein de son Conservatoire un Rayonnement Départemental, un enseignement musical et chorégraphique. L'établissement compte à ce jour 573 élèves. Afin de maintenir et de développer les enseignements et l'activité de ce conservatoire, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le plan de financement, sachant que l'État et le Département subventionnent ce conservatoire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes aux montants les plus élevés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

**M. le Président** : Merci, Jean-Philippe. C'est donc la poursuite des conventions antérieures que nous vous proposons de voter. Y a-t-il des questions sur ces financements ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la demande de subventions pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'année 2026.*

**NOTICE N° 29 : DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL EN CATEGORIE II**

DCC-2026-060

**M. FRANCHINI** : Bonsoir à tous. Cette notice concerne la demande de classement en catégorie II de l'Office de Tourisme intercommunal Dole Tourisme. Ce classement est présenté comme un levier essentiel pour structurer, professionnaliser et valoriser l'offre touristique. L'établissement remplit tous les critères requis, notamment en matière d'accueil, de diffusion numérique de l'information et de qualification du personnel. Il assure également une bonne coordination des acteurs locaux et s'inscrit dans une démarche qualité. Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce statut renforcera l'attractivité du territoire et consolidera les partenariats institutionnels.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la demande de classement de l'Office de Tourisme intercommunal Dole Tourisme en catégorie II ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires auprès des services compétents de l'État ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente demande de classement.

**M. le Président** : Merci, Patrick. Avez-vous des questions sur cette demande qui va évidemment dans le bon sens de la qualité d'accueil de nos touristes ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la demande de classement de l'Office de Tourisme intercommunal Dole Tourisme en catégorie II.*

**NOTICE N° 30 : RENOVATION ENERGETIQUE ET FONCTIONNELLE DE LA SALLE DE SPORT IDEAL STANDARD**

DCC-2026-061

**M. MONNERET** : Comme vous le savez, nous avons un bâtiment sportif dans l'ancienne usine Idéal Standard. C'est un bâtiment d'une surface de 2 600 mètres carrés, actuellement plutôt très vétuste, énergivore que l'on pourrait qualifier de « passoire thermique ». Je pense que l'on maîtrise aujourd'hui avec les effets de la canicule tout le besoin de rénovation énergétique de nos bâtiments. Ce site manque de confort avec des vestiaires rudimentaires, il n'y a pas de douche ni d'accessibilité pour les personnes en mobilité réduite. C'est un équipement pourtant essentiel pour plusieurs associations locales,

notamment pour le vélo, la boxe, l'escrime, la danse, le yoga, les retraites sportives. Environ 2 000 licenciés utilisent ce bâtiment.

C'est un projet d'envergure, avec une isolation thermique (toiture, façade, plafond) et toute une redistribution de la chaufferie. Nous redistribuerons également les espaces afin de réaliser une salle d'escrime aux normes, une salle de pratique de tennis de table de 900 mètres carrés. Cette salle de tennis de table manque énormément aujourd'hui sur Dole, puisqu'elle utilise un des trois gymnases de Talagrand. Cela va ainsi libérer de la place pour la pratique sportive et scolaire dans l'espace Talagrand.

Le coût prévisionnel global des travaux est assez conséquent : 2,9 millions d'euros HT. Vous avez dans vos notices le découpage et les sommes suivant le financement prévisionnel. Pour rappel, l'État est à 30 %, le Département à 19 %, la Région à 5 % et nous obtiendrons un autofinancement de 46 % *via* la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le projet de rénovation énergétique ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels au taux les plus élevés ;
- de s'engager à prendre en autofinancement l'apport qui ne serait pas obtenu au titre des subventions sollicitées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette délibération.

**M. le Président** : Merci, Christophe. Avez-vous des questions sur la rénovation de ce nouveau gymnase, bien que ce soit une salle de sport plutôt qu'un gymnase ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle de sport Idéal Standard pour un montant prévisionnel de 2 910 000 € HT.*

#### **NOTICE N° 31 : SECURISATION ET REQUALIFICATION DE LA RUE DU GENERAL BETHOUART – PLAN DE FINANCEMENT**

DCC-2026-062

**M. GIROD** : Le projet vise à corriger un carrefour dangereux favorisant la vitesse et à créer des infrastructures cyclables et piétonnes aujourd'hui inexistantes ou non conformes. Pour ce faire, trois actions majeures sont prévues : la création d'un rond-point, l'aménagement d'une piste cyclable en site propre et la modernisation des voiries. Le coût total estimé des travaux s'élève à 188 471 euros HT. Le plan de financement prévoit une subvention de l'État à hauteur de 30 %, soit 56 541 euros. Le Département du Jura participera également au financement à hauteur de 20 %, soit 37 694 euros. La part restante de 50 %, soit 94 236 euros, sera prise en charge par autofinancement.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de sécurisation et requalification de la rue du Général Béthouart, tel que décrit ci-dessus, pour un montant prévisionnel de 188 471 euros HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels, aux taux les plus élevés ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférent.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cet aménagement dans cette partie de la zone portuaire, qui est la partie zone économique ? C'est pour cette raison que ces aménagements de voirie reviennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de sécurisation et requalification de la rue du Général Béthouart, tel que décrit ci-dessus, pour un montant prévisionnel de 188 471 euros HT.*

## **NOTICE N° 32 : BILAN FONCIER 2025**

DCC-2026-063

**M. MUSSOT** : En vertu de l'article L.2241-1 du CGCT, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer chaque année sur ce bilan des opérations immobilières de l'année N-1.

En 2025, ce sont 17 dossiers fonciers examinés, comprenant notamment 7 acquisitions, 4 cessions, des conventions de servitude et un avenant à bail, de même qu'une indemnité d'éviction. Parmi les acquisitions majeures figure l'achat de plusieurs ensembles fonciers présentant des enjeux stratégiques pour le territoire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a notamment acquis des reliquats autoroutiers auprès de la société APRR sur les communes de Châtenois et de Parcey, ainsi qu'une parcelle située dans le périmètre Natura 2000 du massif de la Serre, afin de permettre des actions de renaturation et de préservation des milieux naturels.

La Collectivité a également poursuivi plusieurs opérations d'aménagement et de développement territorial, avec notamment l'acquisition d'un bâtiment communal à Jouhe en vue de l'implantation d'un futur équipement culturel de proximité, l'extension de l'aire de grand passage des gens du voyage à Choisey, ainsi que l'acquisition de terrains destinés au développement économique et environnemental du territoire. À ce titre, l'acquisition d'un important patrimoine foncier appartenant à la société SYENSQO, répartie sur plusieurs communes de l'Agglomération pour plus de 91 hectares, constitue une opération structurante permettant d'assurer une maîtrise foncière à long terme pour des projets d'aménagement ou de compensation environnementale, dossier sur lequel nous travaillons aujourd'hui. Enfin, une acquisition foncière a également été réalisée sur la commune d'Authume, dans le cadre du développement de la future zone d'activité du SICTOM, destinée notamment à accueillir une unité de déconditionnement et d'hygiénisation portée par la société Engie Bioz.

Concernant les cessions, plusieurs opérations ont accompagné le développement économique du territoire, notamment l'extension de la déchetterie du SICTOM à Tavaux et l'implantation de nouvelles activités économiques sur les communes de Dole, Tavaux et Saint-Aubin. L'année 2025 a également été marquée par la signature de conventions de servitudes liées au réseau d'assainissement et d'énergie, ainsi que par un avenant au bail conclu avec l'opérateur Free Mobile dans le cadre d'une sous-location au profit de SFR. Enfin, une indemnité d'éviction a été approuvée dans le cadre du projet de future station d'épuration de Damparis.

L'ensemble des opérations figurent dans un tableau annexé à la notice.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de prendre acte de ce bilan financier 2025.

**M. le Président** : Merci. C'est intéressant de revoir tout cela. Je rappelle que toutes les cessions ou réquisitions ne sont pas encore signées. Néanmoins, les délibérations sont prises et sont en cours de traitement pour la plupart. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise d'acte. Je vous remercie.

*Le Conseil Communautaire prend acte du bilan foncier 2025 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

## **NOTICE N° 33 : CESSIION A MONSIEUR NICOLAS COINCENOT**

DCC-2026-064

**M. MUSSOT** : Il s'agit là d'un projet plutôt individuel. À la suite de la demande de Monsieur Nicolas COINCENOT, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole envisage la cession d'un ensemble immobilier situé à Audelange, au lieu-dit « Les Châtaigniers », cadastré section ZA n° 66, d'une surface totale de 10 612 mètres carrés comprenant deux bâtiments agricoles et un terrain attenant, situé en face de sa propriété. Ce projet a pour objectif de permettre l'extension de son activité de menuiserie, contribuant ainsi au maintien et au développement de l'activité économique artisanale locale. Les conditions de cession ont été arrêtées d'un commun accord entre les parties pour un prix de 50 000 euros.

Il est ainsi aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la cession au profit de Monsieur COINCENOT de cet ensemble immobilier pour une surface totale de 10 612 mètres carrés ;
- de préciser que cette cession est consentie au prix de 50 000 euros ;
- de préciser que toute personne morale ou physique pourra se substituer à Monsieur Nicolas COINCENOT dans le respect des engagements mentionnés ci-dessus, aucune modification ne pouvant être alors apportée aux conditions initiales ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ou tout autre document y afférent.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ou des précisions à demander ? Pour information, ces terrains agricoles avaient été achetés dans le cadre des terrains que nous avons acquis à Rochefort-sur-Nenon. Cela faisait partie d'un lot global. C'est pour cette raison que nous nous sommes retrouvés propriétaires de ces terrains à Audelange, qui sont un peu isolés par rapport à nos besoins propres. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession au profit de Monsieur Nicolas COINCENOT de l'ensemble immobilier comprenant deux bâtiments agricoles et terrain attenant, situé à Audelange, au lieu-dit « Les Châtaigniers », cadastré section ZA n° 66 pour une superficie totale de 10 612 mètres carrés.*

**NOTICE N° 34 : CESSIION D'UNE PARCELLE A MESSIEURS ADRIEN MARESCHAL, THOMAS GUILLAUME ET A MADAME ANAÏS ZANELLA**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Bonsoir, chers collègues. La première délibération de ce mandat porte sur la vente d'une parcelle aux Épenottes sur la commune de Dole, de 1 400 mètres carrés, à trois médecins, trois jeunes dermatologues qui souhaitent s'installer à Dole. Vous savez que c'est une spécialité en tension sur le territoire. Cette délibération s'inscrit pleinement dans l'engagement pris par le Maire de Dole durant la campagne des municipales. Il vous est proposé de vendre cette parcelle à 45 euros du mètre carré à Messieurs MARESCHAL, GUILLAUME et à Madame ZANELLA.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des remarques ou questions ?

**M. GAGNOUX** : Cette délibération n'a administrativement pas de grande importance, mais sur le fond, elle l'a tout de même, bien évidemment, c'est-à-dire qu'elle apportera non pas trois nouveaux dermatologues, mais un nouveau. Il s'agit en l'occurrence de Monsieur GUILLAUME comme précisé dans la délibération, Monsieur MARESCHAL et Madame ZANELLA étant déjà sur Dole, à la polyclinique du parc. Néanmoins, ils ont souhaité pouvoir étendre leur cabinet avec d'autres soins dans le cadre de leur spécialité et pouvoir accueillir un dermatologue supplémentaire, qui vient, si je ne me trompe pas, de la Haute-Saône, qui termine ses études et qui devrait pouvoir arriver au sein du cabinet l'année prochaine. Ils ont donc une démarche active d'accueillir des jeunes spécialistes.

Nous ne pouvons que remercier, si vous validez cette vente, ce dont je ne doute pas, l'accompagnement à la fois des services de l'Agglomération, des élus et bien évidemment notre volonté politique de pouvoir répondre le plus rapidement possible aux demandes exprimées par des spécialistes de médecine. En effet, non seulement cela répondra à des besoins, évidemment, pour l'ensemble de l'agglomération, mais dans l'échange que nous avons eu avec Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE dans les rendez-vous, la patientèle de ces dermatologues s'étend bien au-delà de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, du Jura, sur d'autres départements. Ils estiment qu'avec ce dermatologue supplémentaire, les autres existants sur le territoire dans cette discipline-là, nous devrions être dotés convenablement en termes de spécialistes en dermatologie, tout en sachant toutes les attentes qu'il y a déjà en termes de demandes de rendez-vous de ce point de vue.

Il s'agit d'un terrain aux Épenottes, anciennement géré par la Ville de Dole, aujourd'hui par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. D'autres demandes en spécialistes frappent à notre porte actuellement. Tout cela pour dire que, malgré toutes les difficultés qu'il peut y avoir, notre territoire arrive à se doter de spécialistes progressivement. J'étais aux 35 ans de la polyclinique avec Gilles CHAFFANGE. Le service ORL de Dole, également très présent, me disait recevoir de très nombreux patients de Beaune, de Chalon-sur-Saône, témoignant aussi à la fois de l'attractivité et du rayonnement de ces spécialistes bien au-delà du territoire dolois. Cela montre également que d'autres villes importantes sont en souffrance dans certaines spécialités et que nous parvenons malgré tout à répondre petit à petit à ces besoins. C'est également la chance du positionnement de notre territoire entre Dijon et Besançon. Nous devons en faire une force pour accueillir le maximum de spécialistes et continuer cette démarche.

J'ai beaucoup insisté dans la campagne électorale sur la question de la santé et sur ce que nous pourrions faire. Salarier des spécialistes ou des médecins n'est pas forcément notre compétence ni le but. En revanche, faciliter, accueillir, être à l'écoute, être très attentifs aux moindres demandes, et pouvoir accompagner, comme nous l'avons fait sur ce domaine, c'est ce que nous pouvons faire de mieux tout en ayant le maximum de services, car ces spécialistes ont des conjointes, des conjoints, des enfants et la volonté de pouvoir circuler. La mobilité est un enjeu important, nous y reviendrons sur la délibération finale de ce Conseil Communautaire. Ce sont donc la mobilité, les services à la population, le périscolaire. Il me semble qu'il revient aux élus de favoriser tout cet environnement pour pouvoir, justement, accueillir d'autres spécialistes, car la santé est évidemment une des premières attentions et demandes de nos concitoyens dans chacune des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : Merci, Jean-Baptiste. Je crois qu'il était effectivement important de rappeler tout cet environnement. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote cette cession de parcelle. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession d'une parcelle à Messieurs Adrien MARESCHAL, à Thomas GUILLAUME et à Madame Anaïs ZANELLA.*

#### **NOTICE N° 35 : CESSION D'UNE PARCELLE A L'EURL GUNER CONSTRUCTION**

DCC-2026-66

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Nous nous déplaçons sur la commune de Champvans. Je vous propose de vendre une parcelle de 2 546 mètres carrés à Monsieur Yavuz GUNER qui représente l'EURL GUNER CONSTRUCTION, ce maçon étant installé dans la commune depuis de nombreuses années, et de vendre cette parcelle à 30 euros du mètre carré.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous besoin de précision ?

**M. MUSSOT** : J'ai eu l'occasion de rencontrer ce jeune entrepreneur qui a des idées, des projets. Il est sur ma commune et nous l'encourageons ce faisant et tant mieux. Nous espérons qu'il ouvrira la voie sur cette zone, puisque c'est la première installation qui verra le jour. C'est donc une double satisfaction.

**M. le Président** : Merci de ce complément. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession d'une parcelle la cession au profit de l'EURL GUNER CONSTRUCTION.*

#### **NOTICE N° 36 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA SCI BC ÉPENOTTES/GROUPE CHOPARD**

DCC-2026-67

**M. GIROD** : Il s'agit d'une acquisition d'une parcelle en vue de créer un bassin de récupération des eaux pluviales sur ce secteur des Épenottes. Cela se situe devant le garage DS Store, juste avant le carrefour d'entrée aux Épenottes. Le but est d'acquérir cette parcelle auprès du groupe Chopard pour 1 euro symbolique. Cette emprise fait environ 800 mètres carrés en cours de bornage. L'idée est d'y faire un bassin de récupération des eaux pluviales, ce qui sera profitable à tous au niveau de cette zone qui rencontre quelques soucis en termes d'écoulement.

Il est proposé :

- d'approuver cette proposition ;
- de préciser qu'elle sera faite à l'euro symbolique ;
- de dire qu'il faudra préserver la visibilité de la concession DS Store dans son objectif commercial.

**M. le Président** : Merci. C'est important, car lorsque les eaux pluviales sont importantes, cette zone est facilement inondée. Nous allons enfin pouvoir traiter le problème. Cela fait déjà un certain nombre d'années que nous cherchions une solution. Avez-vous des questions sur cette acquisition ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition d'une parcelle au Groupe CHOPARD représenté par la SCI BC EPENOTTES.*

#### **NOTICE N° 37 : PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLUI**

DCC-2026-68

**M. GUERRIN** : Bonsoir à toutes et à tous. Par délibération du 25 septembre 2025, une révision allégée n° 3 du PLUi a été prescrite afin de retravailler les conditions d'application de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme, encadrant les bandes d'inconstructibilité le long des voies à grande circulation. Cette procédure visait à permettre l'accueil de nouvelles activités sur le site du SICTOM, situé en zone UZi sur les communes de Brevans et d'Authume. La loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 relative à la simplification du droit de l'urbanisme a fait évoluer les procédures d'évolution des documents d'urbanisme. La procédure de modification apparaît désormais plus adaptée et permettra également de faire évoluer certaines dispositions du règlement écrit relatives aux habitats d'intérêt communautaire.

Les objectifs de la modification n° 2 du PLUi sont précisés par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le projet sera transmis pour avis aux personnes publiques associées, puis soumis à enquête publique ou à participation du public par voie électronique. Le projet de

modification éventuellement adapté sera enfin soumis à l'approbation du Conseil Communautaire conformément au Code de l'Urbanisme.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prescrire la modification n° 2 du PLUi sur l'ensemble de son territoire, à l'exception du secteur sauvegardé de Dole qui fait l'objet d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur ;
- d'associer les services de l'État ainsi que les collectivités ou organismes selon les modalités prévues par la loi ;
- de consulter au cours de la procédure les personnes publiques prévues par la loi ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, toute pièce, tout contrat, avenant ou convention prestation nécessaire pour mener à bien la modification du PLUi ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la modification du PLUi au budget de l'exercice considéré.

**M. le Président** : Merci. Vous avez compris que c'est pour aménager notamment la zone du SICTOM, qui vient d'être rachetée dans la délibération précédente. Cela va permettre d'implanter l'entreprise ENGIE BIOZ. Y a-t-il des questions sur cette modification ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la prescription de la modification n° 2 du PLUi sur l'ensemble de son territoire, à l'exception du secteur sauvegardé de Dole qui fait l'objet d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.*

#### **NOTICE N° 38 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'UNE SUBVENTION A GRAND DOLE HABITAT – AVENUE EISENHOWER A DOLE**

DCC-2026-69

**M. le Président** : Le Conseil Départemental du Jura, délégataire des aides à la pierre dorénavant, a validé et agréé en Commission Départementale du 3 octobre dernier une opération de Grand Dole Habitat sur la Ville de Dole. L'opération concernée constitue une part de la reconstruction hors site de logements sociaux que doit réaliser Grand Dole Habitat dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Mesnils Pasteur. Il s'agit de la construction de 2 nouveaux logements, un T2 et un T3 avec jardin et parking. L'opération globale totale regroupe 5 logements, incluant 3 logements déjà délibérés précédemment. Le montant prévisionnel de cette opération est de 843 000 euros et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole cofinance 2 logements en PLAİ à hauteur de 4 500 euros chacun.

Il vous est proposé :

- d'accorder la subvention à hauteur de 9 000 euros (2 x 4 500) ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention ;
- de m'autoriser à signer les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Avant de mettre au vote, je précise que les membres du Conseil d'Administration de Grand Dole Habitat ne peuvent pas participer au vote, en l'occurrence Mathieu BERTHAUD, Jean-Michel DAUBIGNEY, Isabelle DELAINE, Jean-Baptiste GAGNOUX, Bernard GUERRIN, Jean-Luc LEGRAND, Jean-Paul MUSSOT et Hélène THÉVENIN. Hormis ces personnes qui ne participent pas au vote, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi d'une subvention à Grand Dole Habitat pour la reconstruction de logements sociaux avenue Eisenhower à Dole.*

#### **NOTICE N° 39 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA MAISON POUR TOUS – RUE DES FOURCHES A DOLE**

DCC-2026-70

**M. BERTHAUD** : Le Conseil Départemental du Jura a validé une opération de logement social public portée par La Maison pour Tous à Dole. Ce projet prévoit la construction neuve de 28 logements sociaux collectifs répartis sur 2 bâtiments allant du T2 au T4. La répartition comprend 7 logements PLAİ, 14 logements PLUS et 7 logements PLS. L'ensemble est complété par 7 PSLA (Prêts Sociaux Location-Accession) et 8 logements en accession directe. Le coût total estimé de cette opération immobilière pour la partie sociale s'élève à 5 256 622 euros. Le plan de financement prévisionnel associe des prêts Caisse des Dépôts et Consignations, des fonds propres et des subventions publiques.

Il vous est ainsi proposé :

- d'accorder les subventions correspondantes ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention à La Maison pour Tous ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce se rattachant à cette présente délibération.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous besoin d'informations complémentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi d'une subvention à La Maison pour tous pour la construction de logements sociaux rue des Fourches à Dole.*

#### **NOTICE N° 40 : PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT POUR UNE DUREE DE 3 ANS**

DCC-2026-71

**M. GUERRIN** : Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est arrivé à échéance le 19 octobre 2025. Le Code de la Construction et de l'Habitat permet toutefois sa prorogation pour 3 ans. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est engagée dans la révision de ce PLH fin 2025. Elle a donc sollicité le Préfet du Jura pour prolonger le dispositif actuel. La Préfecture a validé cette demande, autorisant un maintien du PLH jusqu'au 19 septembre 2028.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de valider la prorogation du programme local de l'habitat actuel jusqu'au 19 septembre 2028 et d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

**M. le Président** : Merci. Vous avez compris que nous poursuivons cela, car nous allons rouvrir une modification du PLUi. Nous allons démarrer. Cela permettra de tout remettre en phase. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Y Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la prorogation du Programme Local de l'Habitat actuel jusqu'au 19 septembre 2028.*

#### **NOTICE N° 41 : DISPOSITIF « FAIS COMME CHEZ TOIT » - SOLIHA JURA – SAONE-ET-LOIRE**

DCC-2026-72

**M. BERTHAUD** : L'association SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat) lance dans le Jura le dispositif solidaire « Fais comme chez TOIT ». Ce dispositif propose la location de chambres inoccupées chez l'habitant à des jeunes ou moins jeunes à la recherche d'un hébergement pour quelques semaines à quelques mois. Les hébergeurs ciblés sont souvent des retraités et les locataires jeunes ou saisonniers. Ce projet répond aux besoins de logements temporaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il aide les entreprises locales face aux difficultés de recrutement de leurs salariés. SOLIHA et son agence immobilière sociale SOLIHA AIS encadreront entièrement le dispositif de la mise en relation jusqu'à la gestion locative. L'appui des collectivités est indispensable pour la communication et l'accès à l'ensemble des fichiers fonciers. Les partenaires locaux sont invités à intégrer le Comité de Pilotage du dispositif. Le coût financier s'élève sur un budget prévu de 8 000 euros pour le lancement et 1 000 euros pour les locations en 2026.

Il vous est donc proposé :

- d'accorder une participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur le dispositif « Fais comme chez TOIT » auprès de SOLIHA ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces sommes dues par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à SOLIHA, soit la somme de 9 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée.

**M. le Président** : Vous avez compris que ce dispositif peut être intéressant, qu'il commence à démarrer dans d'autres territoires du Jura avec un certain succès. Nous allons donc essayer de nous rattacher à cela. Je pense que ce sera pertinent. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde une participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à SOLIHA dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Fais comme chez TOIT ».*

## **NOTICE N° 42 : REGLEMENTS DES SERVICES DU RESEAU DE TRANSPORT GRAND DOLE MOBILITES – SEPTEMBRE 2026**

DCC-2026-73

**M. SOLDAVINI** : Bonsoir à toutes et à tous. Chaque année, les règlements des services du réseau de transport sont votés au mois de juin. C'est ainsi que 5 règlements vous ont été présentés pour une mise en place à la rentrée scolaire au 1<sup>er</sup> septembre prochain :

- le règlement communautaire des transports ;
- les règlements des services FLEXI Job et FLEXI Agglo ;
- le règlement du service FLEXI PMR ;
- le règlement du service pour le FLEXI Séniors ;
- les conditions générales de location des vélos longue durée.

Les principales modifications qui ont été apportées concernent uniquement le règlement des transports scolaires. En revanche, il conviendra de délibérer sur l'ensemble des règlements de service pour la mise à jour. Dans les modifications apportées, nous apportons une précision sur les conditions d'accès aux services pour les élèves à proximité des lignes régulières urbaines 1, 2 et 3 et qui utilisent depuis un grand nombre d'années ces services pour des déplacements avec leur classe. Il est important de dire que dans la mesure où ils utilisent des lignes régulières, il faut absolument que des trajets soient pré-réservés à l'avance (48 heures à l'avance) par email, sous réserve de disponibilité de place sur le service proprement dit.

Les règles d'accès aux indemnités kilométriques sont maintenues pour l'année scolaire 2026/2027 dans les mêmes conditions que l'année scolaire précédente. C'est ainsi que nous venons aider :

- à hauteur de 200 euros pour un déplacement entre 0 et 40 kilomètres ;
- à hauteur de 250 euros entre 41 et 80 kilomètres ;
- à hauteur de 300 euros pour une distance supérieure à 80 kilomètres.

Cette aide de transport est mise en place pour les élèves résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais scolarisés en dehors du territoire, à condition que notre territoire ne propose pas l'offre de formation. Par ailleurs, la mise à jour de la carte scolaire pour certaines communes doit être prise en compte.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 le règlement communautaire des transports 2026/2027 et les règlements de tous les services FLEXI, dont j'ai parlé et les conditions générales concernant les locations de vélos longue durée.

**M. le Président** : Merci, Grégory. Avez-vous des questions sur ce règlement ? S'il n'y a pas de questions, je mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les règlements des services du réseau de transport Grand Dole Mobilités à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026.*

## **NOTICE N° 43 : AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SEMOP GRAND DOLE MOBILITES**

DCC-2026-74

**M. SOLDAVINI** : La Concession de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de Grand Dole Mobilités et prestations de mobilité durable associées, signée avec la SEMOP Grand Dole Mobilités, est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Ce quatrième avenant, objet de la présente délibération, a pour objet d'apporter un ajustement contractuel ainsi que des ajustements liés à l'offre de services. L'adaptation d'ordre contractuel concerne la formalisation du contrat de concession et plus précisément le règlement intérieur de la pratique historique, dont j'ai parlé précédemment.

Les adaptations de l'offre de services ont pour objet :

- le renfort de la ligne 1 avec une course supplémentaire le matin en début de service, à 6 heures 10 au départ de Choisey-autoroute, ce qui va pouvoir donner un peu de flexibilité à notre service FLEXI Job, dont le créneau entre 6 heures et 7 heures est fortement demandé aujourd'hui ;
- un ajustement d'une course de 12 heures 55 à 13 heures 45 sur la ligne 2 au départ de la gare de Dole le samedi et en période de vacances pour mieux correspondre à la circulation des trains et à la fréquentation ;
- une pérennisation du renfort de la course de 15 heures 43 en période scolaire sur la ligne 2 en raison de surcharges récurrentes ;

- l'ajout d'une course commerciale sur la ligne 3 en période scolaire à 6 heures 25, ce qui va apporter un peu de souplesse sur ce créneau sur le FLEXI Job ;
- la modification à titre expérimental du tracé de la ligne LIZIA, ligne express qui va d'une zone industrielle à une autre, de Tavaux à Rochefort-sur-Nenon, l'idée étant d'expérimenter pour desservir la zone industrielle du Tumulus ;
- la modification à titre expérimental de 3 courses de la ligne LIZIA pour accompagner des changements d'horaire prévus, justement, pour la desserte de cette zone du Tumulus ;
- l'ajout d'une course commerciale sur la ligne 18 le matin au retour de la MFR (Maison Familiale Rurale) d'Amange, car le véhicule qui rentrait au dépôt circulait à vide ;
- une ouverture à la réservation de la plage de 7 heures à 8 heures pendant les vacances scolaires sur le FLEXI Agglo, car, là aussi, il y avait une forte demande des personnes qui travaillent et qui ont besoin d'arriver avant 8 heures sur leur lieu de travail.

Pour ce dernier point, nous procédons à un basculement du service FLEXI PMR où deux véhicules pouvaient être utilisés le samedi matin. Or, un seul était utilisé. Nous supprimons d'un côté 268 heures sur ce service à l'année, et l'ajout des trois véhicules affectés en FLEXI Agglo fait que nous rajoutons 288 heures au service. Il n'y a pas tout à fait l'équilibre, puisqu'il y a 20 heures d'écart. Néanmoins, nous optimisons le service. Il faut retenir que l'objectif est d'essayer d'accompagner au mieux les personnes qui ont besoin de se déplacer depuis leur domicile pour aller sur leur lieu de travail.

Il est proposé donc au Conseil Communautaire de valider l'avenant n° 4 et ses annexes au contrat de Concession de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant n° 4 ainsi que tout document y afférent.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des réactions sur cette problématique du réseau de Grand Dole Mobilités avec les amendements apportés chaque année pour essayer d'améliorer le service ? Je n'en vois pas. Je vous précise que les administrateurs de la SEMOp Grégory SOLDVINI, Mathieu BERTHAUD, Julie BOITET et Aurélie MURA-BIRON ne participeront pas au vote. Hormis ces personnes citées, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'avenant n° 4 et ses annexes au contrat de Concession de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et prestations de mobilités durables associées avec la SEMOp Grand Dole Mobilités.*

#### **NOTICE N° 44 : DEMANDE DE CREATION DU « SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DOLE-JURA » - ADOPTION DES STATUTS**

DCC-2026-75

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Comme vous le savez, le Département du Jura est propriétaire de l'aéroport Dole Jura. La gestion est déléguée jusqu'au 31 décembre 2027. Nous soutenons financièrement cet équipement à hauteur de 150 000 euros par an et, depuis déjà quelques années, d'autres collectivités participent au financement. Dans l'objectif d'optimiser et de favoriser le développement d'activités économiques en lien avec cet équipement, il vous est proposé ce soir la création d'un syndicat mixte. Ce syndicat remplacera le Département pour la compétence tourisme et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour sa compétence économie, à savoir création, aménagement, entretien et gestion de la zone d'activité économique. Le Conseil Départemental prendra en charge 90 % du financement global et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole couvrira les 10 % restants.

À l'issue de cette création, le Comité Syndical comprendra 7 représentants du Département du Jura et 2 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec le même nombre pour les suppléants. L'objectif est d'assurer la mise en place opérationnelle de ce syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Les deux collectivités fondatrices doivent obligatoirement adopter des statuts identiques pour acter la création.

Il vous est proposé

- de demander au Préfet la création de ce syndicat ;
- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au syndicat mixte ;
- d'approuver les statuts que vous avez en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la constitution du syndicat mixte ouvert de l'aéroport Dole Jura.

**M. le Président** : Merci. Je vous précise qu'au-delà de cet aéroport, nous avons une bande de terrain entre 20 et 25 hectares le long de la route nationale et en face de la zone Innovia qui a vocation à être une zone économique à développer. C'est pour cette raison qu'il paraissait indispensable que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'associe à ce syndicat dans cette perspective. Avez-vous des questions, des interventions ?

**M. BERNARDIN** : Il est vrai que l'aéroport est un sujet épineux, dont on parle depuis plus d'une dizaine d'années, concernant principalement son financement. J'aurais préféré que l'on se donne un peu de temps après les élections — on est seulement trois mois après — pour avoir une réflexion sur ce dossier, à la lumière de ce qui se passe aujourd'hui. Je parle de la canicule que nous vivons tous actuellement. Il ne faut pas se leurrer, elle vient du changement climatique et en partie, au moins pour un tiers, des émissions des gaz à effet de serre produits par les déplacements et les avions. Le trafic aérien en est pour quelque chose. Cela mériterait d'y réfléchir. Si l'on crée un syndicat mixte — je ne suis pas contre —, c'est aussi pour aborder cette partie des choses.

En venant, j'entendais à la radio qu'aujourd'hui, il va falloir s'adapter aux changements climatiques, à ces canicules de plus en plus fréquentes. Il y a encore quelques années, on disait qu'il fallait trouver des solutions pour éviter les gaz à effet de serre et pour les réduire. Je pense qu'il nous faut rester sur cette maxime, car elle nous permettra peut-être de mieux lutter contre ce que l'on vit aujourd'hui qui devient très difficile pour tout le monde.

L'aéroport est un problème conflictuel. Il ne faut pas croire que tous les élus sont pour le financement. Certes, certains sont pour l'aménagement, d'autres pour son financement, et principalement la Région. C'est elle qui, naturellement, aurait dû porter ce projet. Elle ne le fait pas pour des raisons économiques, pour des raisons de qualité de vie dont je viens de vous parler. Cela mérite effectivement que l'on se pose la question. Quelques collectivités vont adhérer, ce qui est nouveau, à ce projet qui n'est même pas un projet, puisque l'aéroport existe. Elles vont venir aider le Conseil Départemental du Jura, qui est tout seul à financer, mis à part quelques collectivités, comme nous, qui donnons 150 000 euros par an. Cela m'intéressait, mais je ne trouve pas grand-chose sur ce syndicat. Il y a trois collectivités qui vont venir. Comment seront-elles intégrées ? On parlait à l'instant du financement à hauteur de 90 % du budget global par le Conseil Départemental du Jura, puis de 10 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Que font les autres ? Je trouve que ce n'est encore pas assez avancé pour pouvoir l'approuver dès maintenant.

Ce qui me gêne beaucoup et ce qui change par rapport à avant, c'est que nous donnions 150 000 euros, même jusqu'à 200 000 euros chaque année. Nous soutenions, mais nous étions indépendants. Maintenant, en rentrant dans un syndicat dont nous ne savons pas exactement comment les choses vont se passer, nous risquons de nous retrouver avec des montants effrayants, éprouvants, car, lorsque l'on est dans un syndicat, on y est, et il faut partager ce qu'il y aura à payer. Or, nous ne savons pas encore ce qu'il y aura à payer. J'ai peur que l'on se retrouve avec « un fil à la patte », sans savoir exactement quelle sera notre obole à apporter. Je pense qu'elle sera certainement bien supérieure aux 150 000 euros que nous versions jusqu'à présent. C'est pour cette raison que je pense que cette notice n° 44 mériterait d'être retravaillée pour que nous soyons plus au fait de ce que nous pourrions faire dans le cadre du changement climatique et de la continuation de la vie de l'aéroport.

**M. le Président** : Merci de cette intervention. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Thomas.

**M. RYAT** : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens tout de même à vous féliciter de l'intérêt que vous portez à l'aéroport, à son développement économique, sachant que nous sommes dans une situation assez compliquée avec les entreprises qui ferment sur le secteur. Je tiens à rappeler que l'aéroport est présent, la piste a été rénovée l'année dernière, il y a de nouvelles destinations, de nouveaux partenaires. Enfin, on prend conscience, on en a pris conscience aussi en 2020 avec la Covid 19, puisqu'il a permis l'évacuation de nombreuses personnes, et vu les conditions climatiques, la sécheresse dans le Jura, merci à l'aéroport d'être construit et d'avoir permis aux hélicoptères d'aller éteindre les feux de forêt dans le Haut-Jura.

Là où je suis assez choqué — je suis assez jeune —, c'est lorsque l'on entend des paroles sur les gaz à effet de serre. Dans les années 1997-2000, une ministre locale de Dole s'est permis de signer un décret annulant la création du grand canal. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il y a de nombreux camions sur les routes et le transport le moins émetteur de CO<sub>2</sub>, c'est les péniches. Merci, Madame VOYNET, d'avoir participé au réchauffement climatique aujourd'hui. Nous avons tout de même bien chaud. Merci.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Pour répondre, je vais compléter ce que dit Thomas RYAT. Lorsque tu dis « *cela fait plus de 10 ans* », cela fait plus que cela que l'on parle de l'aéroport. En effet, l'aéroport est là depuis 1945. Je pense que les 10 ans ont été largement suffisants. Des études et d'autres choses permettent aujourd'hui de débloquent la situation. Notre Conseil Départemental a envie de débloquent la situation. Je n'ai pas envie d'être un partenaire en disant « *on va vous donner 100 000 euros, puis on verra bien après* ». Je pense qu'au contraire, l'intérêt est de participer au développement avec eux.

Dans les conditions dont nous venons de parler, nous sommes codéveloppeurs de cela, et le développement de la zone économique intéresse vraiment tout notre territoire. Je crois que cela a été rappelé. Nous avons déjà une zone économique assez pertinente à Gevry, même si cela ne représente pas énormément d'emplois. Néanmoins, elle est tout de même une chance grâce à l'aéroport. Je suis persuadé qu'il y a aussi du potentiel à faire sur cette future zone le long de la route nationale. De mon

point de vue, attendre ne nous donnera pas plus d'informations qu'auparavant. Tu l'as rappelé au niveau du vote du Conseil Régional. Nous savons bien qu'il y a des positions très dogmatiques, mais je ne veux pas rentrer dans ces débats. Je pense que nous avons une chance d'avoir un tel équipement. De plus, il est sur place.

Concernant les gaz à effet de serre sur notre territoire, tu sais bien que ce n'est pas la France qui perturbe l'équilibre mondial à ce niveau. À mon avis, cette remarque est complètement déplacée. Lorsque l'on ne veut pas affronter un problème, on le rejette comme cela. Au nom d'un équilibre mondial, tu vas refuser le développement de Dole, qui ne représente rien du tout en termes de conséquences sur le rejet de carbone ou les rejets de gaz à effet de serre. Nous ne sommes pas surpris de ta position. C'est plus une réponse dogmatique qu'une réponse très opérationnelle. Ce n'est pas le fait d'avoir un budget très précis qui va t'aider à prendre une décision. On va sur des sujets complexes. Nous allons devoir travailler ensemble et nous travaillons sur l'avenir. Aujourd'hui, nous ne faisons que créer un outil que nous allons développer ensemble et nous verrons les conséquences ici, dans cette salle, puisque nous ne dépasserons pas les cotisations ou je ne sais quoi, à mettre en face. Elles seront débattues ici.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Je ne reprends pas ce qui vient d'être lu sur la création de ce syndicat. Qui s'oppose ? Je vois une opposition. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 1 opposition, approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat Mixte ouvert de l'Aéroport Dole-Jura, ainsi que les statuts dudit Syndicat Mixte.*

#### **NOTICE N° 45 : DEMANDE DE FINANCEMENT – COMMUNE DE FOUCHERANS – TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RUES DE DAMPARIS, DES CHENES, VICTOR HUGO ET DE LA PLACE LAHIE**

DCC-2026-76

**M. STOLZ** : Bonsoir à tous. Cette notice concerne une demande de financement pour les travaux d'assainissement dans la commune de Foucherans. Nous avons classé ces travaux prioritaires, car nous avons une mise en demeure et un jugement de la DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'année dernière. Pour résumer le projet, il s'agit de remplacer les réseaux unitaires par des réseaux séparatifs sur plusieurs rues. Ce projet nous permet d'éliminer 122 mètres cubes par jour d'eau claire parasite et de déconnecter environ 12 000 mètres carrés de surface.

Dans cette opération, nous avons environ 1,2 kilomètre de réseau à créer et 75 branchements à reprendre. Le coût global de cette opération est de 1,2 million d'euros. Cette notice de demande de financement est pour solliciter l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %, soit 600 000 euros, et le Département du Jura à hauteur de 10 %, soit 120 000 euros. L'apport restant sur un autofinancement de 40 % représentera 480 000 euros pour notre collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la programmation des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues de Damparis, des Chênes, Victor Hugo et de la place Lahie à Foucherans pour un montant d'opération de 1,2 million d'euros ;
- d'approuver le plan de financement exposé dans la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou un vice-président délégué à solliciter les subventions au taux maximum ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui nous restera.

**M. le Président** : Merci. Cela s'intègre dans ce que nous avons évoqué précédemment sur les problèmes d'assainissement et les besoins d'investissement lourds et programmés maintenant, et nous avançons sur notre programmation. Y a-t-il des demandes d'information ou des interventions ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la programmation des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement décrits ci-dessus pour un montant d'opération de 1,2 million d'euros HT, ainsi que le plan de financement tel qu'exposé dans la présente délibération.*

## **NOTICE N° 46 : RAPPORT MORAL DU PAYS DOLOIS-PAYS DE PASTEUR - ANNEE 2025**

DCC-2026-77

**M. LAVRUT** : Bonjour à toutes et à tous. Pour les nouveaux, le Pays Dolois-Pays de Pasteur est une association constituée de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, des Communautés de Communes Jura Nord, Plaine Jurassienne et du Val d'Amour. Son périmètre s'étend sur 124 communes et rassemble environ 86 000 habitants. Lors de l'Assemblée Générale du 26 mai dernier, Jean-Baptiste GAGNOUX a été élu Président de cette structure qui sert d'espace de dialogue permanent entre l'Agglomération et les trois autres Communautés de Communes pour créer des synergies, adopter des positions communes, avancer unies dans les discussions avec l'État, la Région et les autres interlocuteurs institutionnels.

En outre, le Pays Dolois a reçu les attributions dans les domaines suivants :

- l'alimentation de proximité, avec le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) ;
- la santé, avec le Contrat Local de Santé (CLS) ;
- le contrat « Territoires en action », lien avec la Région (3,3 millions d'euros sur le précédent mandat, apportés par la Région pour les différents projets du territoire) ;
- le Conseil de Développement, instance de participation citoyenne, dont il assure l'animation ;
- la Forêt de Chaux, sur laquelle un travail a été réalisé avec une expérimentation de micro-prairies au sein du massif au vu des dégâts causés par les cerfs sur la forêt ;
- les démarches préalables au futur SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Dolois et la territorialisation de l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport moral du Pays Dolois-Pays de Pasteur pour l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

**M. le Président** : Merci. Je crois qu'il était bien de rappeler tout ce que l'on fait au Pays. Cette structure est intéressante. Elle va évoluer avec le SCoT, etc. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans cette enceinte. Y a-t-il des questions sur ce rapport moral ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport moral du Pays Dolois-Pays de Pasteur pour l'année 2025.*

**M. le Président** : Vous verrez que dans la dernière partie de l'ordre du jour, nous allons attaquer de nombreux rapports. Ces rapports seront assez succincts, mais je pense que vous en avez pris connaissance, notamment sur les sujets qui vous sont les plus chers. Nous viendrons auprès de vous si vous avez des questions. Nous essaierons d'être rapides dans les présentations des rapports.

## **NOTICE N° 47 : RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DOLOIS - ANNEE 2025**

DCC-2026-78

**M. LAVRUT** : Le Conseil de Développement du Pays Dolois est une instance de concertation citoyenne commune à plusieurs intercommunalités du territoire. C'est donc la même dimension que le Pays. Il est composé de 40 membres bénévoles respectant une parité parfaite entre hommes et femmes. Ces derniers représentent divers milieux de la société civile, allant de l'économie à l'environnement. En gros, c'est un peu la même chose que le Conseil Économique, Social et Environnemental au niveau régional, mais qui est décliné au niveau de notre territoire.

Durant l'année 2025, le Conseil s'est réuni à trois reprises pour plancher sur les sujets locaux majeurs, tels que le projet urbain de Dole et le fonctionnement du SICTOM. Les membres ont également débattu sur l'aménagement de l'ancienne gare de Pleure, l'irrigation agricole ainsi que la stratégie touristique du Jura. Enfin, des discussions ont porté sur le schéma directeur cyclable de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Schéma de Cohérence Territoriale, donc le SCoT. Conformément au CGCT, la rédaction de ce bilan annuel est une obligation légale. Ce document doit ensuite être examiné et débattu dans les différents organes délibérants des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) du Pays.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activité du Conseil de Développement du Pays Dolois et de dire qu'il a été examiné le cas échéant et débattu par le Conseil Communautaire.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur ce fonctionnement du Conseil de Développement ? S'il n'y a pas de questions, vous en prenez acte et je vous en remercie.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité du Conseil de Développement du Pays Dolois pour l'année 2025.*

**NOTICE N° 48 : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ANNEE 2025**

DCC-2026-79

**M. RYAT** : Conformément aux exigences réglementaires, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le rapport d'activité 2025 de la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, réunie les 10 juin et 15 septembre 2025, portant sur deux points. Le premier concerne les DSP suivantes : la gestion des équipements nautiques, la gestion du golf, l'assainissement non collectif, la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs et prestations de mobilité durable associées, la gestion de l'équipement de DOLEXPO, l'eau et l'assainissement collectif. Le deuxième concerne la concession confiée à la SPL Grand Dole Développement 39 pour la concession de travaux pour la construction d'un bâtiment neuf destiné à l'ALSH et à la réhabilitation d'un bâtiment existant sur le site de l'ancien CE Solvay à Tavaux. Par ailleurs, les membres de la commission ont examiné les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'adopter ce rapport annuel 2025 de la CCSPL de la Communauté d'Agglomération Grand Dole.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur le fonctionnement de cette CCSPL ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition, pas d'abstention ?. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le rapport annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2025.*

**NOTICE N° 49 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE DOLEXPO – ANNEE 2025**

DCC-2026-80

**M. FRANCHINI** : Par délégation du 18 décembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'un contrat de DSP pour la gestion de DOLEXPO Parc du Jura avec la SPL Hello Dole. Le contrat a été conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. La présente notice expose les activités liées à la gestion de DOLEXPO Parc du Jura sur l'année 2025. Je vais vous donner quelques chiffres clés : 58 000 visiteurs, 29 manifestations organisées, dont 5 pour l'activité économique, 7 salons et 17 activités diverses. Le chiffre d'affaires net s'élève à 250 893 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2025, ci-annexé, relatif à la gestion de DOLEXPO Parc du Jura par la SPL Hello Dole dans le cadre de la Délégation du Service Public qui lui a été confiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter ce rapport en format papier à l'Hôtel de Ville.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Vous avez pris connaissance du rapport plus détaillé. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel d'activité de la Délégation de Service Public Hello Dole pour la gestion de DOLEXPO pour l'année 2025.*

**NOTICE N° 50 : COMPTE RENDU D'ACTIVITES - CONCESSIONS SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 – ANNEE 2025**

DCC-2026-81

**M. STOLZ** : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est actionnaire de la SPL Grand Dole Développement 39 à qui nous avons confié plusieurs concessions. Il s'agit notamment d'une concession de travaux pour la construction d'un bâtiment neuf destiné à l'ALSH et la réhabilitation d'un bâtiment existant sur le site de l'ex-CE Solvay à Tavaux (bilan de l'investissement de l'opération à fin 2024 : 2 339 000 euros). Vous avez toutes les données techniques dans votre rapport. Il y a aussi la Concession de Service Public et de Travaux également pour la réhabilitation du Centre d'Activités Nouvelles (CAN) de Dole en Pôle universitaire. C'est ainsi que deux baux ont été signés, un avec la Ville de Dole pour le Pôle universitaire et les locaux pour le CNAM, et un avec la société Unil OPAL. De la même manière, vous avez toutes les données techniques, les surfaces et les montants des loyers dans votre rapport.

Il s'agit de prendre acte du compte rendu d'activité 2025.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur ces concessions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu d'activités pour les deux concessions citées et confiées à la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'année 2025.*

**NOTICE N° 51 : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE DOLÉA EAU ET DOLÉA ASSAINISSEMENT – ANNEE 2025**

DCC-2026-82

**M. STOLZ** : Vous avez DOLÉA Eau et DOLÉA Assainissement sur la même notice. Vous avez quelques chiffres clés. Sur la partie eau, ce sont 12 752 abonnés d'eau potable, 1 362 000 mètres cubes consommés, pour environ 430 000 euros de travaux sur l'année 2025. Pour la partie assainissement, ce sont 12 385 abonnés en assainissement collectif pour 2,7 millions de mètres cubes collectés. À cela, nous rajoutons 53 000 mètres cubes déversés en tête de station et en sortie, 1 057 tonnes de boue évacuées. Le montant des investissements s'élève à un peu plus de 1,3 million d'euros de travaux sur l'année 2025. Vous avez les tarifs, etc., dans votre rapport.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte des rapports d'activité de DOLÉA Eau et DOLÉA Assainissement.

**M. le Président** : Merci. Comme cela a été rappelé, cela poursuit bien sûr la DSP telle qu'elle a été signée. Cela suit le programme prévu. Avez-vous des questions sur ces deux DOLÉA, Eau et Assainissement ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte. Je vous remercie.

*Le Conseil Communautaire prend acte des rapports d'activité de DOLÉA Eau et DOLÉA Assainissement, ainsi que des éléments concernant Goux pour l'année 2025.*

**NOTICE N° 52 : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE SOGEDO SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2025**

DCC-2026-83

**M. STOLZ** : Ce sont les contrats de DSP. Cela concerne les communes de l'ancien syndicat de la Vèze, les communes d'Authume, Crissey, Éclans-Nenon, Jouhe, Parcey, Saint-Aubin et Villette-lès-Dole. Le rapport est passé en CCSPL, comme cela a été rappelé tout à l'heure. L'avis est favorable. Vous avez le rapport dans votre dossier.

Il est proposé de prendre acte du rapport d'activité et d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ses rapports.

**M. le Président** : Bien. Vous avez pris connaissance des rapports. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte. Je vous remercie.

*Le Conseil Communautaire prend acte des rapports d'activité de l'exercice 2025 du délégataire.*

**NOTICE N° 53 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SPANC – ANNEE 2025**

DCC-2026-84

**M. STOLZ** : Cela concerne l'assainissement non collectif. Le contrat d'affirmation a été renouvelé pour une période de 8 ans. Nous avons le rapport dans notre dossier. Nous pouvons vous donner quelques chiffres clés sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Le parc d'ANC est estimé à 3 000 installations. Sur l'année 2025, nous avons pu réaliser 34 contrôles de conception, 32 contrôles de bonne exécution, 73 diagnostics dans le cadre des ventes, 102 contrôles périodiques. Ce rapport est passé également en CCSPL qui a donné un avis favorable.

Il est proposé de prendre acte du rapport et d'autoriser Monsieur le Président à le diffuser.

**M. le Président** : Avez-vous des questions sur l'exécution de ce SPANC ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2025 des délégataires.*

**NOTICE N° 54 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GOLF – ANNEE 2025**

DCC-2026-85

**M. MONNERET** : Nous retournons sur les terrains de sport avec notre DSP Golf. Pour mémoire, cette DSP court sur 20 ans. Elle a été délibérée le 17 novembre 2011. Pour ceux qui sont intéressés au présent rapport, donc exposition des activités, c'est un peu une redite chaque année. Il faut noter que l'année 2025 n'est pas une année formidable en termes de résultat de notre délégataire, avec un peu de pertes essentiellement dues à un problème de pâquerettes, ce qui peut paraître anodin, mais ce n'est absolument pas le cas. Cela fait suite à différents traitements qui ne pouvaient plus se faire et qui peuvent se refaire. L'année 2026 recommence mieux, mais il faut savoir que suite à ces problèmes de traitement, il y a eu une baisse significative de fréquentation, donc moins d'entrées en termes de chiffre d'affaires. À noter aussi une baisse significative de la boutique.

En revanche, il faut noter que, pour notre DSP de 20 ans, nous avons une programmation des investissements. Aujourd'hui, ceux-ci sont respectés à hauteur de 98 %. La trajectoire est plutôt bonne, puisque, comme je vous l'ai dit en préambule, la fin de la délégation est en 2031. Nous commençons donc à être vigilants sur le reste à faire en termes d'investissement et comment sera rendu notre Golf.

Vu l'avis favorable de la CCSPL du 16 juin 2026, il est donc proposé au Conseil Communautaire de prendre acte et d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur le rapport du Golf, sur cette DSP ? Nous en prenons acte. Je vous remercie.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2025 du délégataire.*

**NOTICE N° 55 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC GRAND DOLE MOBILITES – ANNEE 2025**

DCC-2026-86

**M. SOLDAVINI** : Les faits marquants de l'année 2025 : le service FLEXI Senior qui a vu son offre simplifiée et son passage de 5 zones de réservation à 3, mais c'est une offre renforcée avec une multiplication par 2 de l'offre sur Dole-Foucherans-Choisey et par 4 pour les autres communes. En septembre 2025, la ligne 1 a été également renforcée avec 8 courses supplémentaires, notamment pour mieux desservir le pôle universitaire. Par ailleurs, la fréquentation du réseau a progressé de 5,5 % entre 2024 et 2025, avec 1 387 000 voyages aujourd'hui. Le réseau se porte bien.

Les services spécifiques, tout ce qui est FLEXI Job, FLEXI PMR, sont en progression respectivement de 16 et de 22 %, ce qui est vraiment très bien. Le service spécifique FLEXI Agglo a augmenté également de près de 21 % avec un peu plus de 12 000. Notre expérimentation FLEXI Senior mérite encore d'être connue, car, même si nous sommes en progression de près de 30 %, ce qui est très bien, nous avons une fréquentation de 1 166 voyages pour 2025. Je pense que si nous communiquons un peu mieux, nous pourrions encore progresser sur ce point. Concernant la vente des titres et les recettes commerciales, nous avons des recettes qui s'élèvent à 345 000 euros HT, en progression 5,9 % par rapport à l'année précédente.

Un certain nombre d'actions font partie de la vie du réseau, comme des trajets spécifiques de bus qui ont été organisés dans le cadre de manifestations comme Rockalissimo, Cirque et Fanfares. Des animations sont faites avec une participation dans le cadre du Forum des Associations à Dole, dans le cadre de la Semaine européenne de la Mobilité.

La CCSPL a émis un avis positif lors de son examen le 16 juin dernier. Vu cet avis favorable rendu par cette commission, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2025 de la CSP Grand Dole Mobilités annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

**M. le Président** : Merci. Nous pouvons nous réjouir des bons chiffres qui sortent de ce rapport. Y a-t-il des questions, des interventions ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte. Je vous remercie.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2025 de la Concession de Service Public Grand Dole Mobilités.*

**NOTICE N° 56 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA SOCIETE EQUALIA – DSP POUR LA GESTION DE TROIS EQUIPEMENTS NAUTIQUES – ANNEE 2025**

DCC-2026-87

**M. MONNERET** : Nous allons finir par une touche de fraîcheur avec les piscines, avec notre délégation des 3 équipements nautiques, l'espace Pierre Talagrand, l'Aquaparc Isis et la piscine Léo Lagrange, sous forme de DSP avec notre délégataire Equalia. L'année 2025 est une année relativement positive pour Talagrand, puisque nous frôlons les 200 000 personnes, ce qui est relativement bien. C'est vraiment le vaisseau amiral de la DSP. Nous avons une petite baisse sur nos parcs estivaux, ces activités étant météo-dépendantes. L'année 2025 a commencé chaudement, mais la période juillet-août a été plus compliquée en termes de fréquentation. Néanmoins, au final, le bilan est plutôt positif sur la fréquentation globale de notre DSP. En effet, le nombre d'abonnés augmente, les animations se multiplient, la satisfaction client s'élève à 86 %, ce qui est plutôt une bonne note par rapport aux enquêtes. Nous avons également une note Google qui peut paraître parfois un peu en retrait de la réalité, mais 4,2, c'est une bonne note aussi.

Je tiens à préciser que le *Petit Futé* au niveau national a noté notre Aquaparc en 8<sup>e</sup> position, ce qui n'est pas anodin. Évidemment, ce n'est pas un parc aquatique comme Walibi ou autre marque commerciale, mais il a tout de même la faculté d'accueillir, pour un prix d'entrée relativement correct, les familles avec des espaces aquatiques, des espaces ombragés, et heureusement, en ce moment de canicule. C'est donc une belle année 2025 qui préfigure aujourd'hui une belle année 2026. Je vais vous donner quelques chiffres très rapides depuis le début de la semaine. Nous dépassons déjà les 6 000 entrées sur nos parcs. Évidemment, la canicule favorise avec tous les risques qui peuvent être encourus avec la fréquentation, la fatigue et ainsi de suite. Ce n'est pas évident non plus à gérer pour les équipes de notre délégataire.

Pour revenir sur le rapport 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte et d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport d'activité ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité du délégataire pour l'année 2025.*

**NOTICE N° 57 : SOUTIEN A LA PETITION POUR LE RETABLISSEMENT DU 4<sup>E</sup> TGV QUOTIDIEN PARIS-LAUSANNE VIA LE JURA (DIJON, DOLE, MOUCHARD, FRASNE ET VALLORBE) ET LE DEVELOPPEMENT DES LIAISONS FERROVIAIRES TRANSFRONTALIERES**

DCC-2026-88

**M. le Président** : Nous finissons par une motion concernant une pétition pour la ligne TGV. Je vais laisser Jean-Baptiste GAGNOUX exposer cette pétition que nous vous proposons de voter.

**M. GAGNOUX** : Merci, Président. On a deux personnes qui empruntent le TGV pour Paris quasiment tous les jours, qui viennent du Haut-Doubs, qui ont mené depuis plusieurs mois une grande mobilisation largement soutenue par les parlementaires de Franche-Comté, avec beaucoup d'interventions auprès de la SNCF et de Lyria, sachant que la SNCF est un des actionnaires majeurs de Lyria, et qu'ils nous ont sollicités, comme beaucoup de collectivités, pour soutenir le rétablissement d'un 4<sup>e</sup> TGV Lyria Paris-Lausanne, avec des arrêts à Dijon, Dole, Mouchard, Frasne ou Vallorbe, TGV qui existait jusqu'en 2019. Je rappelle que pour le territoire dolois, lorsque ce TGV a été supprimé, je m'étais mobilisé avec un certain nombre d'autres élus pour avoir une compensation, ce que nous avons obtenu par un TGV SNCF venant de Besançon-Viotte, afin de maintenir les 5 TGV directs par jour pour Paris. Toutefois, nous ne sommes évidemment pas contre un quatrième aller-retour quotidien.

Je vous propose donc d'adopter cette motion de soutien à ce rétablissement, ainsi que les liaisons ferroviaires transfrontalières, en soutenant cette démarche et en valorisant le développement de la pétition existante. Vous savez que nous sommes en pleine négociation des futurs tronçons des années à venir en fonction des capacités de la SNCF. C'est la délibération de ce soir pour ce quatrième TGV. Comme je l'ai dit au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je soutiens également activement, voire encore davantage, le rétablissement de la ligne Mulhouse-Lille qui passait par le passé par Dole et qui s'y arrêtaient, grâce à laquelle nous pouvions aller à Lille le matin, mais surtout à Marne-la-Vallée et Roissy. Ce TGV aurait tout son intérêt pour le Nord-Jura également.

Des démarches importantes ont été effectuées par plusieurs élus, notamment François REBSAMEN, le Président de la Métropole de Dijon, que j'ai eu au téléphone encore ces jours-ci. J'ai aussi vu la semaine dernière au Sénat un certain nombre de sénateurs pleinement engagés, notamment le Président de la Commission de l'Aménagement du Territoire, Jean-François LONGEOT, que nous ne désespérons pas voir le Président de la SNCF venir dans la région à un moment ou à un autre. J'espère aussi que les démarches entamées par divers élus pour rétablir ce TGV aboutiront.

Je ne demande pas que le TGV s'arrête à Dole. En effet, avec les 42 TER, voire 46, qui font les allers-retours entre Dijon et Besançon depuis la gare de Dole, nous pourrions aisément prendre ces TER, être en 25 minutes à la gare de Dijon et monter dans ce TGV pour Marne-la-Vallée, Roissy et Lille, ce qui renforcerait l'attractivité de notre territoire, mais surtout de la Bourgogne-Franche-Comté qui en a largement besoin compte tenu à la fois des soucis économiques, mais aussi de la déprise démographique de notre région.

Voilà, Monsieur le Président, pour ces démarches, même si cette dernière notice concerne surtout ce quatrième TGV Lyria Paris-Lausanne.

**M. le Président** : Merci, Jean-Baptiste. Il est important de rappeler l'importance de ces liaisons pour notre attractivité, comme pour notre avenir. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Nous mettons au vote cette pétition, sachant que Christophe MONNERET ne participera pas au vote pour des raisons professionnelles. Sur cette pétition, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous transmettrons cette pétition. Je vous remercie de cette belle solidarité territoriale.

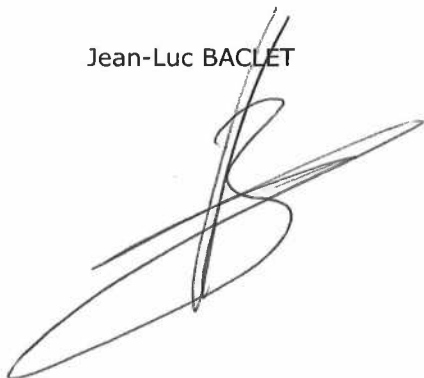
*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la signature de la pétition citoyenne demandant le rétablissement du 4<sup>e</sup> TGV Lyria Paris-Lausanne via le Jura et le renforcement des liaisons ferroviaires transfrontalières.*

**M. le Président** : J'en ai fini avec l'ordre du jour. L'un d'entre vous aurait-il une question diverse à soulever ? Je ne vois pas de question particulière. Je vais remercier la commune de Damparis de nous inviter à prendre un pot après. Merci à tous de votre attention. Un petit rafraîchissement est proposé à tout le monde.

*La séance est levée à 21 heures 10.*

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc BACLET



Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE

